



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

RAPPORT DE PRESENTATION

Selon l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

Depuis la loi NOTRe, ainsi qu'en dispose le code général des collectivités territoriales, une « note brève et synthétique » accompagne le document afin d'en faciliter la lecture et garantir l'efficacité des débats. Celle-ci suit la présentation générale du rapport. Transmise en Préfecture, cette note complète l'information des Saint-Mauriens et Saint-Mauriennes.

Le document budgétaire suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le comptable. Les deux comptes doivent être concordants.

La présentation de ce compte administratif 2021 répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de renforcer le débat sur la gestion financière de la ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers, avec des présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles ;
- de vérifier l'étendue des réalisations intervenues au cours de l'exercice ;
- de constater le degré de réalisation effective du budget primitif 2021 voté le 8 Avril 2021, un budget supplémentaire voté le 30 Juin 2021 et la décision modificative intervenue le 18 Novembre 2021.

I - 2021 : de bons résultats assurés par une gestion prudente

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes, telles que votées lors de l'adoption du budget primitif, se sont révélées proches des mouvements enregistrés dans le compte administratif et ce malgré la poursuite de la crise sanitaire. L'investissement est demeuré dynamique bien que rendu compliqué à mettre en oeuvre, la crise sanitaire ayant ralenti le traitement des dossiers puis la réalisation des travaux. Le taux de consommation des crédits d'investissement est inférieur aux résultats habituels, de même que les recettes, en raison des événements. Certains retards en dépenses peuvent entraîner des retards en recettes, dont les subventions, qui sont liées au rythme des travaux. Par ailleurs et comme les années précédentes, le résultat antérieur reporté est venu abonder les crédits disponibles.

Taux de réalisation 2021 :

- ✓ en dépenses de fonctionnement : 87,13% ;
- ✓ en recettes de fonctionnement : 102,52% ;
- ✓ en dépenses d'investissement : 65,37% ;
- ✓ en recettes d'investissement : 63,92%.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations mouvements réels	130 675 987,45	145 776 288,16	15 100 300,71
Réalisations mouvements d'ordre	8 903 806,15	175 590,54	-8 728 215,61
Résultat de 2020 reporté		18 273 184,69	18 273 184,69
Total	139 579 793,60	164 225 063,39	24 645 269,79

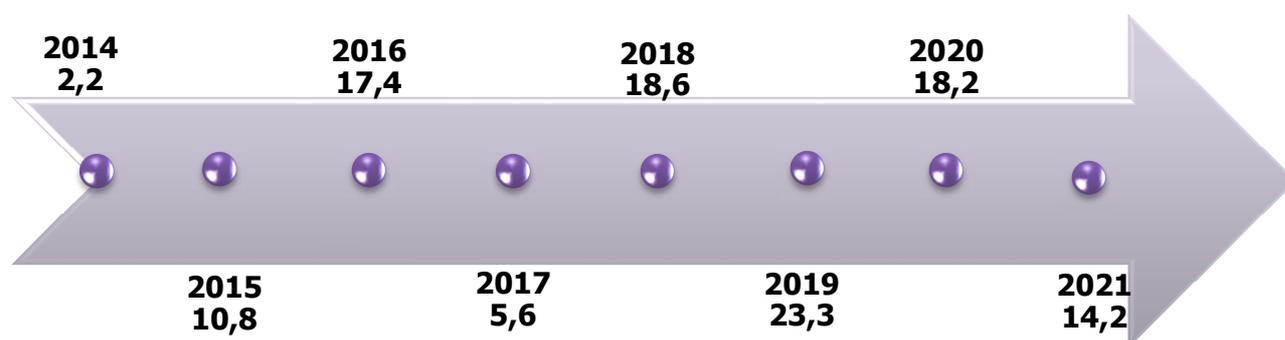
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations mouvements réels	29 379 880,75	12 624 099,04	-16 755 781,71
Réalisations mouvements d'ordre	640 590,54	9 368 806,15	8 728 215,61
Résultat de 2020 reporté	4 264 980,01	11 532 279,45	7 267 299,44

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser	9 612 190,45		-9 612 190,45
Total	43 897 641,95	33 525 184,64	-10 372 457,31

Total	183 477 435,55	197 750 248,03	14 272 812,48
--------------	-----------------------	-----------------------	----------------------

Conformément aux prévisions, l'année se clôture avec un excédent de 14 272 812,48 €, ce qui demeure solide et satisfaisant, compte tenu des circonstances liées à la crise sanitaire, et des décisions exogènes qui sont venues compléxifier une équation déjà difficile (notamment pour les charges de personnel). Il est nécessaire de rappeler que le fait de dégager un excédent témoigne d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et/ou d'une capacité à aller chercher des ressources supplémentaires, un exercice d'autant plus complexe qu'il se joue dans un contexte contraint par des protocoles sanitaires et une inflation naissante.

Un excédent de clôture satisfaisant



A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les recettes de fonctionnement

Par souci de cohérence, les comparatifs opérés se font de compte administratif à compte administratif.

Les recettes réelles et d'ordre de cette section s'élèvent à 164 225 063,39 €. Elles sont en diminution de 3,77% par rapport à 2020.

Les recettes réelles s'élèvent à 145 776 288,16 € (contre 149 824 563,75 € en 2020) auxquelles il faut ajouter :

✓ le résultat de l'exercice de 2020 : 18 273 184,69 € repris au budget supplémentaire de l'exercice 2019, comme en dispose la règle de reprise du résultat antérieur ;

✓ ainsi que les recettes d'ordre : 175 590,54 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

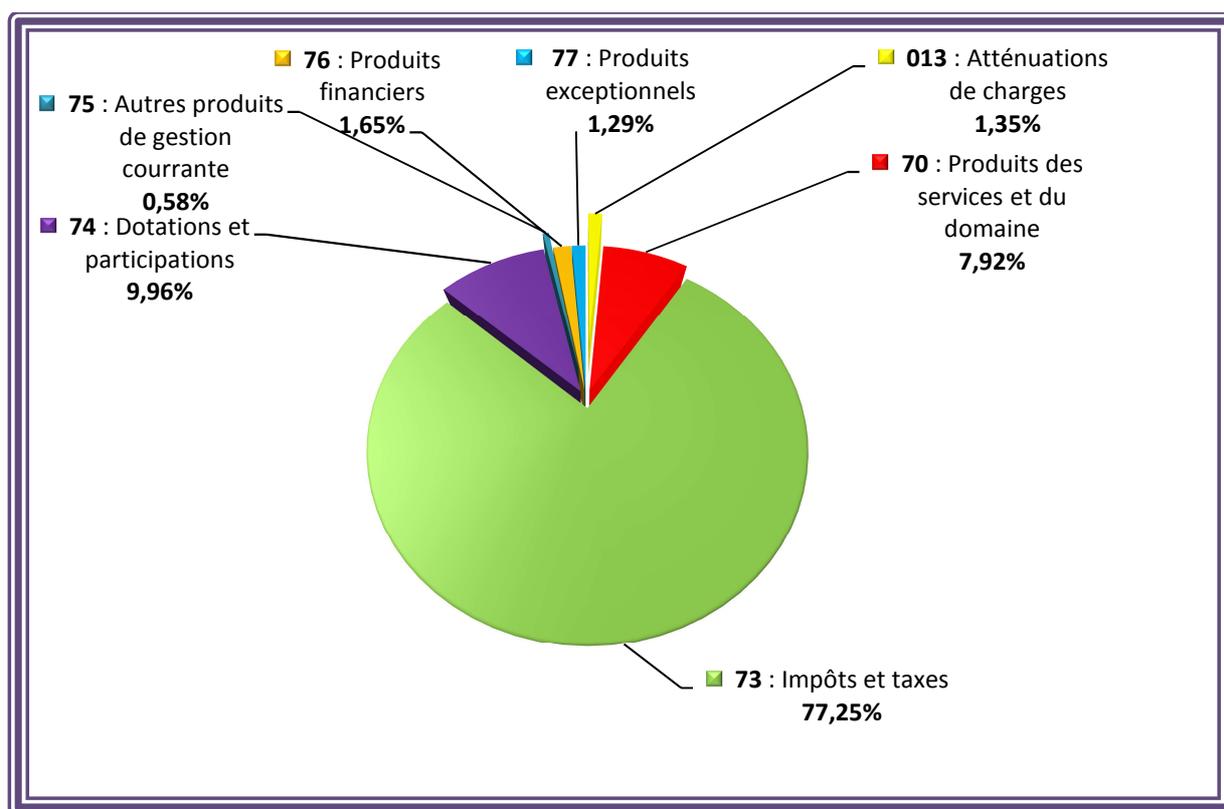
❖ les moins-values du patrimoine soit 2 451,51 € (en 2020 : 35 715,69 €), (écritures auxquelles la ville doit procéder automatiquement) ;

❖ les transferts de charges à hauteur de 173 139,03 €.

Le tableau suivant retrace l'ensemble des recettes encaissées par nature.

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
013 : atténuations de charges	1 765 222,91	1 966 335,56
70 : produits des services	8 568 214,17	11 548 812,43
73 : impôts et taxes	119 674 438,33	112 607 350,62
74 : dotations et participations	15 250 598,43	14 520 940,87
75 : autres produits de gestion courante	853 359,59	843 584,27
76 : produits financiers	3 482 952,98	2 407 372,53
77 : produits exceptionnels	229 777,34	1 881 891,88
Totaux	149 824 563,75	145 776 288,16

Ventilation par natures des recettes réelles de fonctionnement



Le tableau suivant retrace l'évolution des recettes, hors fiscalité, opérations financières et dotations. Il concerne donc les produits des services et les subventions.

Chapitres	CA 2020	CA 2021
920 : services généraux des administrations publiques	2 063 557,99	2 909 556,99
921 : sécurité et salubrité publiques	126 021,93	95 085,37
922 : enseignement – formation	3 184 679,68	3 848 165,49
923 : culture	1 190 386,98	1 077 847,69
924 : sport et jeunesse	3 506 667,10	3 510 488,01
925 : interventions sociales et santé	232 915,39	216 706,21
926 : famille	4 194 427,42	6 487 030,73
927 : logement	1 120,00	1 015,00
928 : aménagement, services urbains, environnement	10 587 859,49	4 799 561,88

Chapitres	CA 2020	CA 2021
929 : action économique	131 024,50	137 789,04
Total des recettes de fonctionnement	25 218 660,48	23 083 246,41

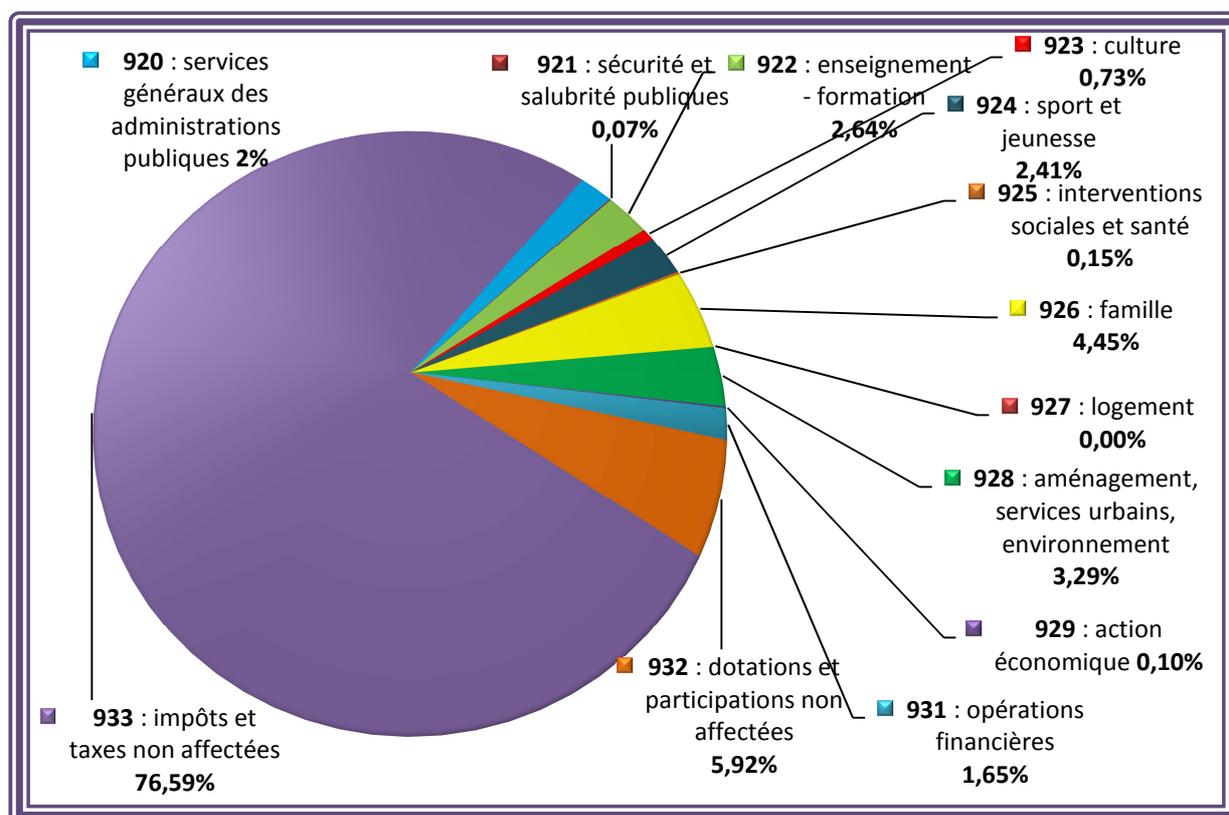
La différence d'une année à l'autre s'explique essentiellement par :

✓ un retour progressif à un fonctionnement normal de la collectivité sans pour autant constater un retour au niveau de 2019 ;

✓ le transfert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois. En effet, la ville ne perçoit plus la recette mais a cessé de rembourser l'EPT des charges liées à la collecte.

Il faut souligner l'importance de la fiscalité des ménages, dont le fonctionnement de la collectivité dépend très largement. Celle-ci représente en effet l'essentiel des ressources, à l'issue d'une séquence engagée en 2014 qui a vu l'effondrement des dotations versées par l'Etat. La deuxième place revient aux produits des services qui ne couvrent toutefois pas la majeure partie de la dépense engendrée par les services rendus à la population dont la ville reste la principale contributrice.

Ventilation par chapitres des recettes de fonctionnement



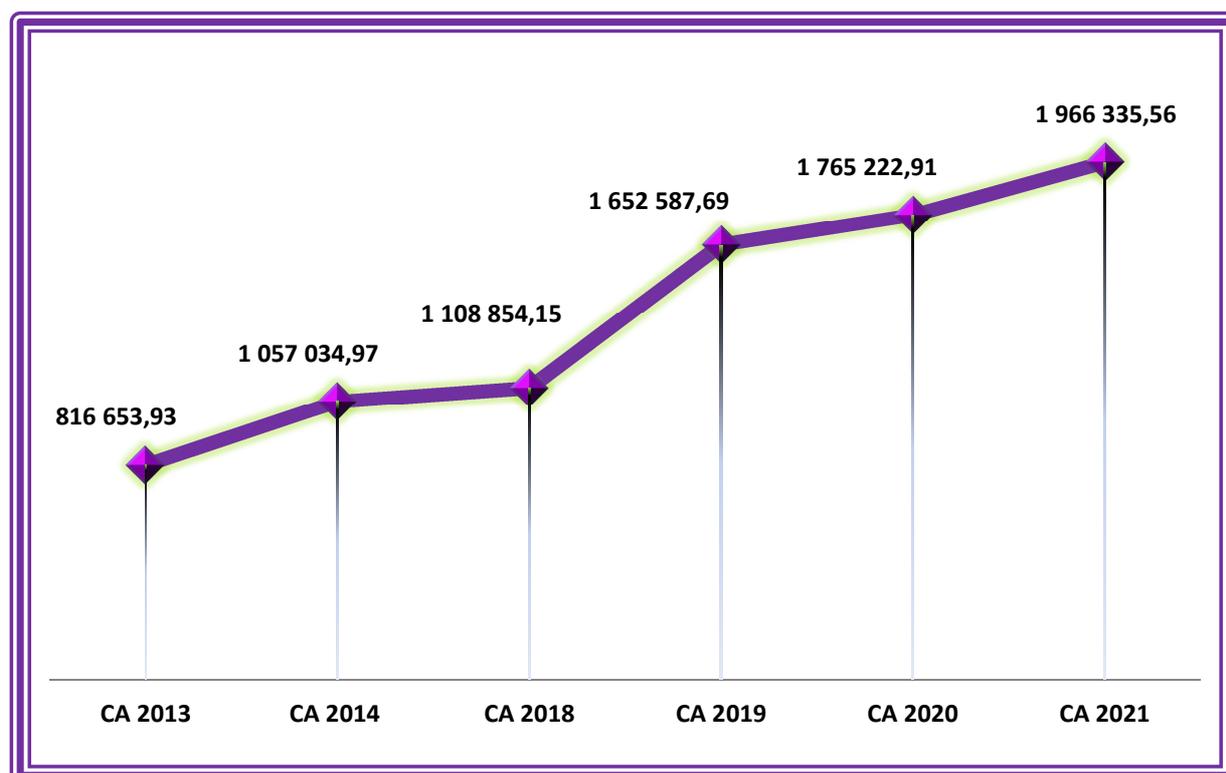
✓ **Les atténuations de charges : 013 :**

Atténuations de charges : + 11,39%

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
Remboursement sur rémunération du personnel	1 362 449,34	1 526 993,06
Remboursement des tickets restaurants	402 773,57	439 342,50
Atténuations de charges	1 765 222,91	1 966 335,56

Ce chapitre concerne le remboursement des salaires des agents en cas d'absence : indemnités d'assurance, couverture des arrêts de maladies, remboursement des jours de congé paternité.... D'une année sur l'autre, des variations peuvent être constatées sans que la ville ne puisse tellement agir sur leur niveau. Toutefois, le nombre de bénéficiaires au titre des tickets restaurants a progressé entre 2020 et 2021, confortant le cycle engagé depuis 2015, destiné à améliorer le bien être du personnel communal.

Evolution des atténuations de charges



✓ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses : 70 :**

Produits des services : 34,79%

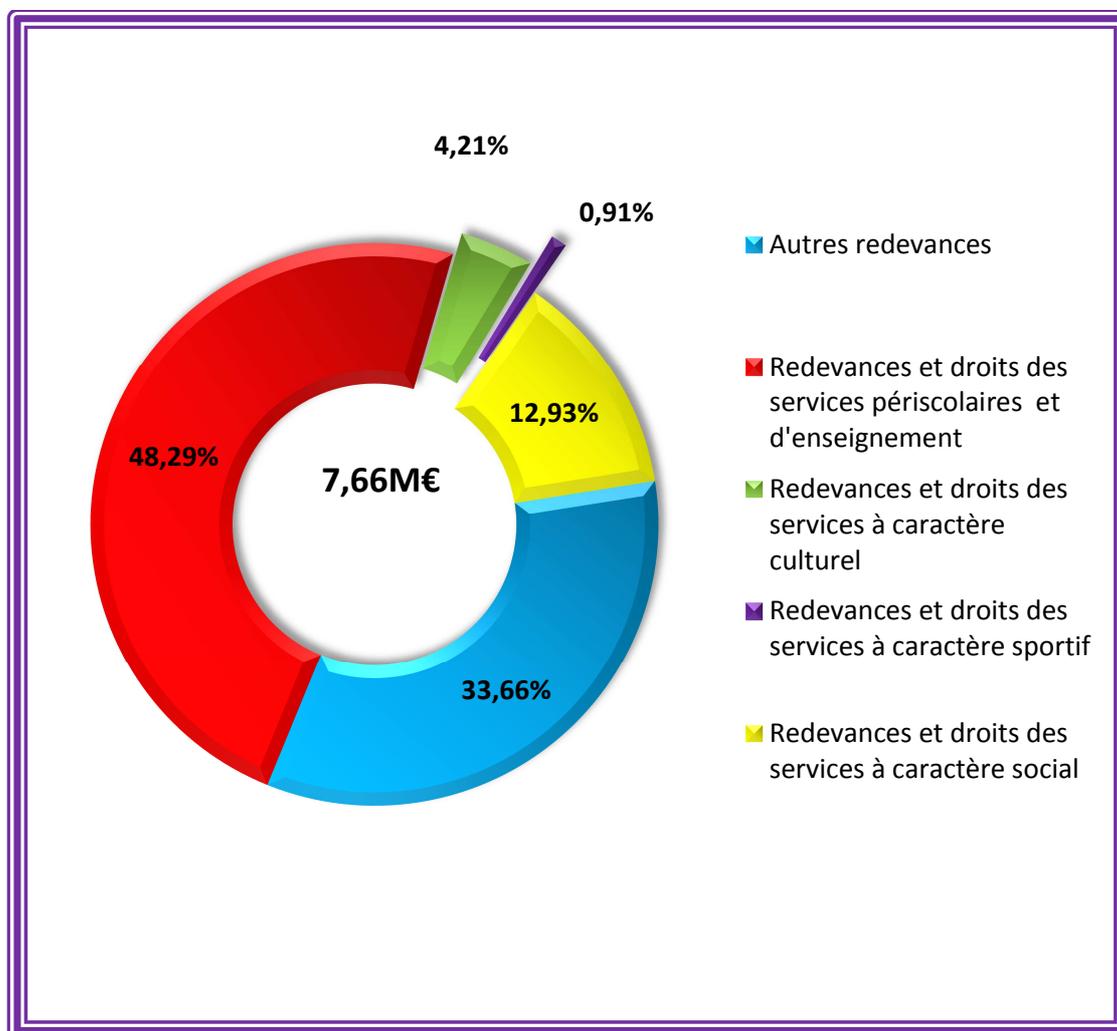
Ils sont la contrepartie d'un service rendu à la population dont le coût demeure supporté principalement par la ville. En dépit d'une nette progression entre 2020 et 2021, cette recette ne retrouve pas encore son niveau de 2019. La crise sanitaire s'est non seulement poursuivie en 2021, mais a aussi nécessité l'application de protocoles sanitaires et un assouplissement des règles de facturation (seule la présence effective des enfants a été prise en compte, et non la réservation, laissant intégralement à la charge de la collectivité le poids des repas réservés mais non honorés mais elle a également entraîné des changements de comportements et d'habitudes (dont le développement du télétravail). Ces années post crise sont donc vraisemblablement des années de transition et d'observation, nécessaires pour adapter les services rendus aux besoins réels. Certaines redevances (dont les droits de voirie) ont été directement impactées par les mesures prises en 2020 (confinement et gratuité du stationnement). La diminution des redevances culturelles concerne le Conservatoire qui a perdu certains de ses usagers (dont les élèves étrangers). Le retour à une situation normale devrait assurer un retour des recettes habituelles.

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender le niveau des recettes dans les différents domaines.

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
Concessions dans les cimetières	248 271,00	352 060,25
Redevances d'occupation du domaine public	220 951,81	331 248,72
Redevances à caractère culturel	535 989,40	485 685,22

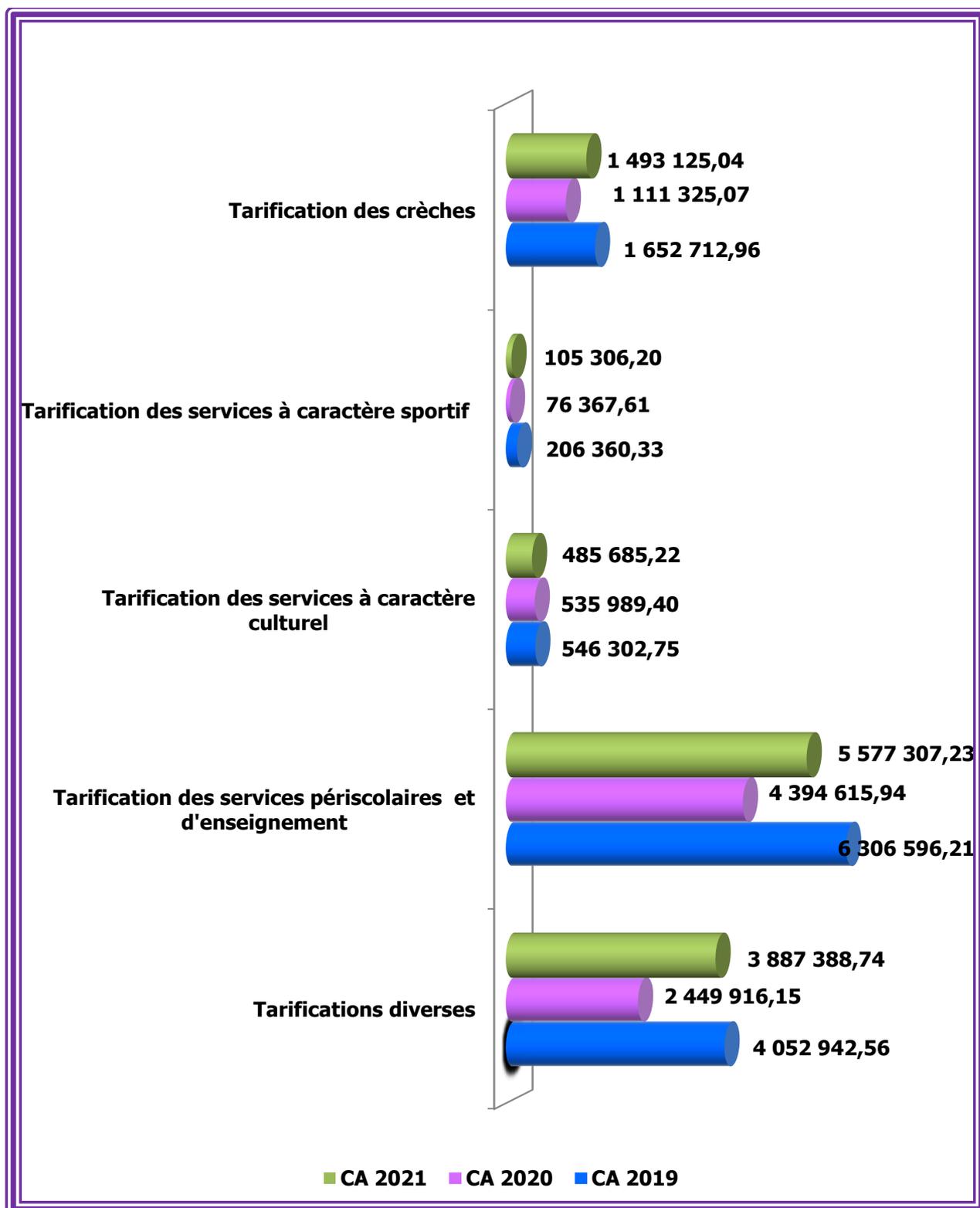
Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
Redevances à caractère sportif	76 367,61	105 306,20
Redevances à caractère social (petite enfance)	1 111 325,07	1 493 125,04
Redevances périscolaires et enseignement	4 394 615,94	5 577 307,23
Redevances de voirie et de stationnement	1 655 600,77	2 523 470,96
Recettes publicitaires	76 300,00	77 380,00
Recettes diverses : affichage propriétés communales, location de matériel, régie animations...	79 289,82	87 213,98
Locations : boutique éphémère, salles municipales...	18 551,25	96 231,50
Mise à disposition de personnel	60 788,07	45 003,41
Remboursement à des tiers	90 163,43	374 779,92
Produits des services	8 568 214,17	11 548 812,43

Ventilation des différentes redevances



La comparaison sur trois exercices met en exergue le poids de la crise et son impact sur les recettes générées par les usagers. Les pertes de recettes n'ont pas été compensées dans les mêmes termes par une baisse des dépenses puisque la plupart des missions sont exécutées en régie et impliquent un fonctionnement permanent dont le maintien des effectifs. Il faut rappeler qu'aucune mesure de soutien comparable à celles apportées aux entreprises n'a été mise en place pour les collectivités afin de compenser les pertes.

Comparatif des produits de services



✓ **Les impôts et taxes : 73 :**

2021 : aucune augmentation d'impôt

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
Contributions directes	83 152 303,00	81 377 224,00
Rôles supplémentaires	395 959,00	388 567,00
Attribution de compensation	18 038 594,00	18 038 594,00
Dotation de solidarité communautaire	90 218,00	0,00
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8 081 171,00	0,00
Droits de mutation	8 141 963,25	10 270 235,43
Taxe sur l'électricité	1 005 519,25	1 490 359,85
Taxe locale sur la publicité extérieure	89 751,79	85 930,94
Taxes funéraires	57 230,50	6 614,60
Droits de voirie	580 456,00	920 599,70
Taxe de séjour	41 272,54	29 225,10
Impôts et taxes	119 674 438,33	112 607 350,62

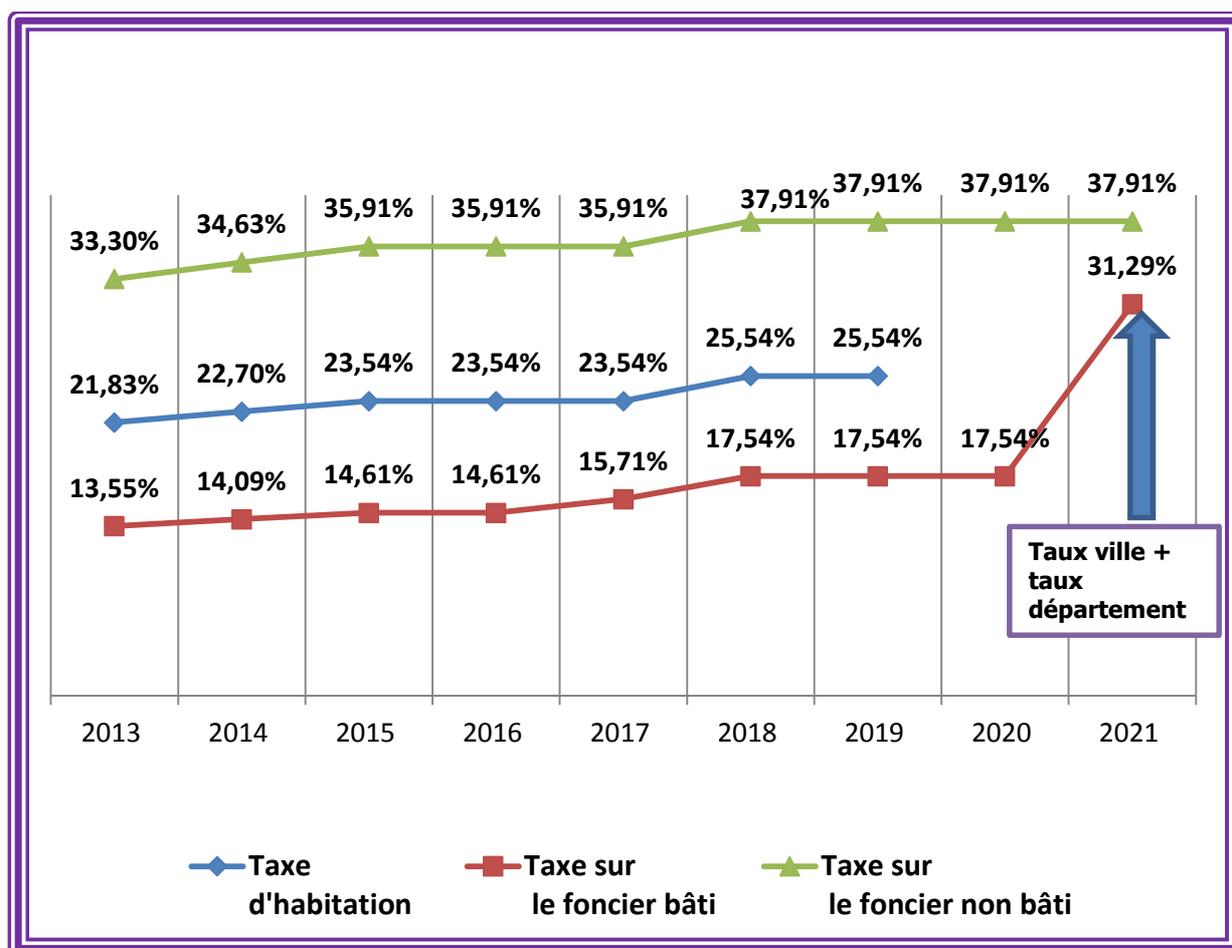
Les contributions directes demeurent le principal poste de recettes de fonctionnement pour la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 afin de compenser le fait que la ville ne perçoit plus qu'une part très résiduelle de la taxe d'habitation, la ville perçoit la part départementale de taxe foncière ainsi qu'une recette compensatoire basée sur un coefficient correcteur. Toutefois, la méthode de compensation conçue par l'Etat demeure partielle, telle qu'en témoigne la baisse de recette enregistrée entre 2020 et 2021. Les recettes fiscales sont ainsi passées de 81 377 224 € contre 83 152 303 € en 2020. La ville, qui n'a pas souhaité solliciter sa population au moyen d'une augmentation d'impôt, assume donc seule cette compensation partielle.

Le tableau ci-dessus met également en lumière le fait que la ville ne perçoit plus le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères désormais directement versé à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois.

En 2021, les taux de taxe foncière « ville et département » ont été additionnés, ce qui est illustré par ce graphique sans que cela n'ait entraîné pour la ville une hausse de ses recettes. Au contraire, elle enregistre une perte de 1 775 080 € en 2021 en dépit du système de compensation mis en place par l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Fiscalité : de 17,54 % à 31,29 % = taux ville + taux département

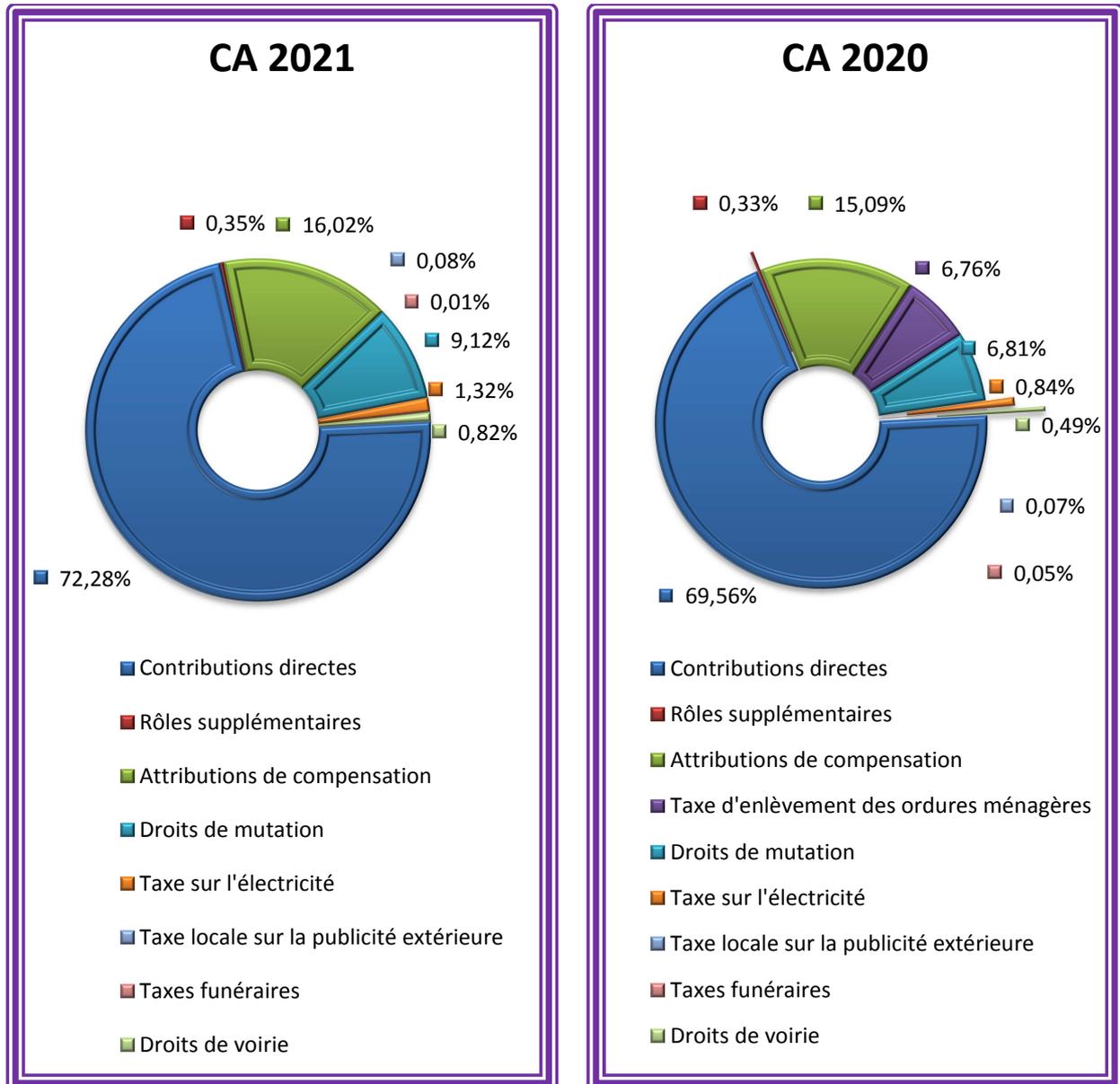


Il convient de souligner que le taux de taxe foncière de la ville reste parmi les plus bas des communes du Val de Marne comme le démontre le tableau ci-dessous.

Rang	Ville	Taux de taxe foncière 2021
1	Rungis	21,85
2	Thiais	26,75

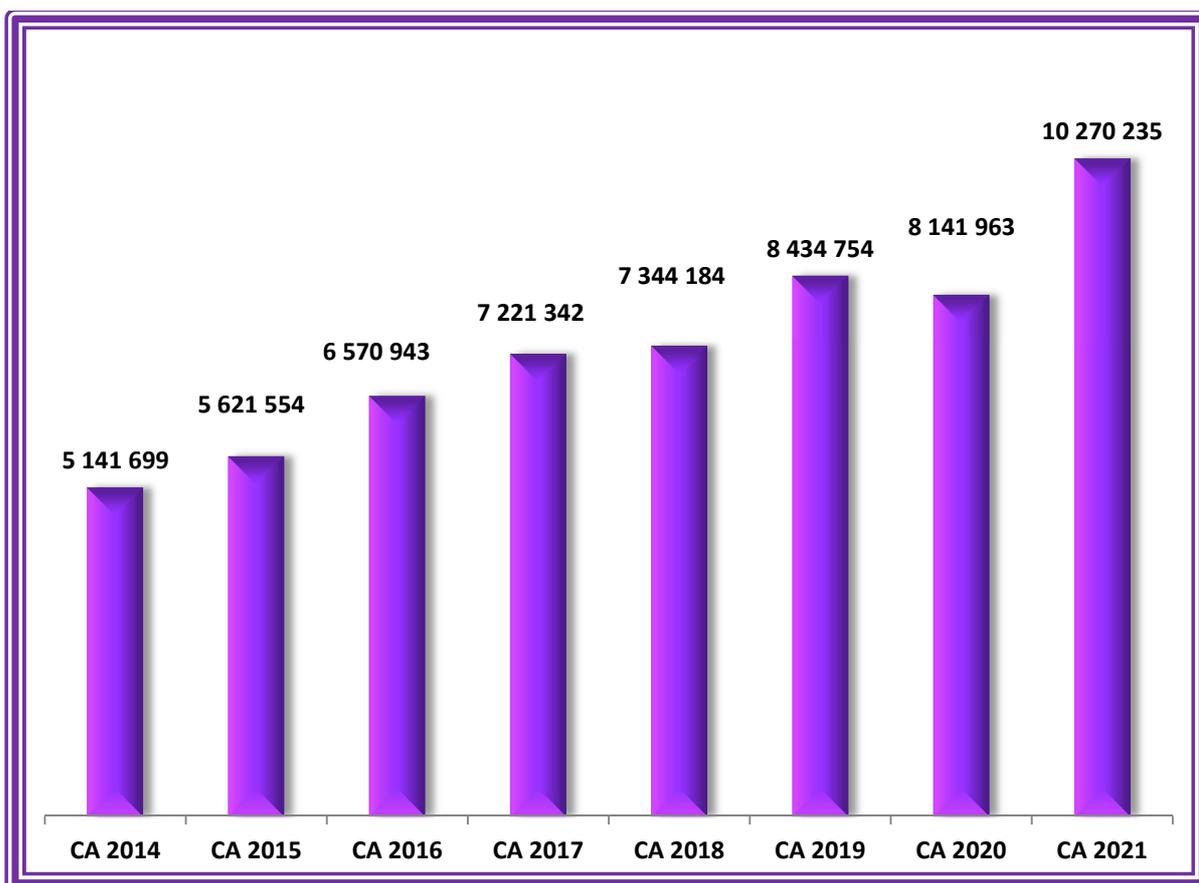
Rang	Ville	Taux de taxe foncière 2021
3	Maisons Alfort	27,52
4	Chevilly Larue	29,00
5	Charenton le Pont	29,19
6	Santeny	29,92
7	Saint Maurice	31,20
8	Perigny sur Yerres	31,25
9	Saint Maur des Fossés	31,29
...		
39	Villejuif	38,59
40	Ablon sur Seine	38,65
41	Villeneuve le Roi	39,48
42	Choisy le Roi	39,84
43	Joinville le Pont	40,67
44	Créteil	41,29
45	Bonneuil sur Marne	42,10
46	Gentilly	45,99
47	Ivry sur Seine	47,82

Répartition des impôts et taxes



Les droits de mutation constituent une recette de fonctionnement dynamique pour la ville puisqu'ils continuent à augmenter. Ils ont doublé depuis 2014, témoignant ainsi de l'attractivité grandissante de la ville et de l'efficacité des principes mis en oeuvre par la municipalité pour garantir à ses habitants un cadre de vie apaisé.

Evolution des droits de mutation



✓ **Les dotations et participations : 74 :**

Dotations et participations : -4,78%

Il s'agit de l'ensemble des recettes perçues auprès des partenaires de la ville : Etat et organismes publics dont principalement la CAF.

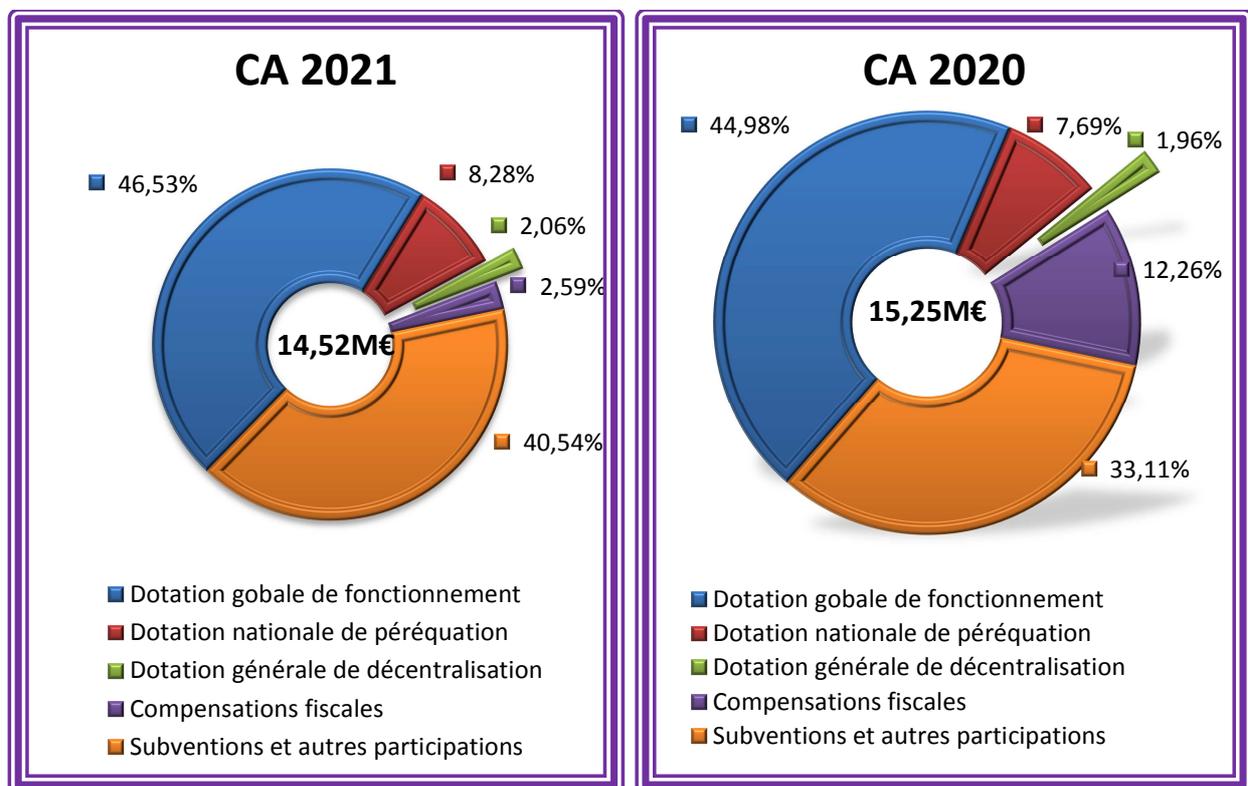
Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
Dotation globale de fonctionnement	6 860 338,00	6 757 291,00
Dotation nationale de péréquation	1 173 149,00	1 202 404,00
Dotation générale de décentralisation	298 680,00	298 680,00
Compensations fiscales	1 876 475,00	375 689,00
Subventions et autres participations	5 041 956,43	5 886 876,87
Dotations et participations	15 250 598,43	14 520 940,87

La part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement diminue, à nouveau, en 2021. Afin de comprendre la trajectoire financière de la ville, il faut garder à l'esprit que la DGF a quasiment été divisée par 3 depuis 2014. Faute de DSU, la ville ne peut donc compter que sur ses ressources propres pour assumer ses missions tandis que les prélèvements imposés par l'Etat se sont alourdis dans l'intervalle, ainsi que certains contingents de dépense (contingent incendie par exemple).

Les allocations compensatrices baissent de façon substantielle, ce qui s'explique par le fait que la ville ne perçoit plus de compensations liées à la taxe d'habitation. Pour information, en 2020, la ville avait perçu 1 810 294 € à ce titre, une perte qui vient s'ajouter à celle consécutive de la compensation partielle.

Les subventions et participations sont essentiellement versées par la Caisse d'Allocations Familiales. Ces subventions à la ville soutiennent la solide politique d'accueil des enfants à travers des dispositifs comme le contrat enfance et jeunesse, les aides aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et la prestation de service unique pour la petite enfance. Elles augmentent, en 2021, du fait d'un retour à une situation proche de la normale.

Répartition des dotations et participations



✓ **Les autres produits de gestion courante : 75 :**

Autres produits de gestion courante : -1,15%

Ils sont perçus pour les locations ou les concessions du domaine public.

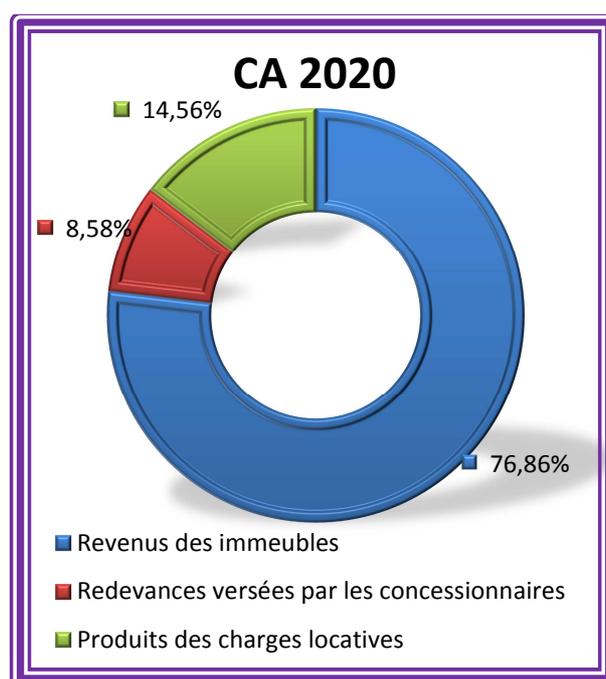
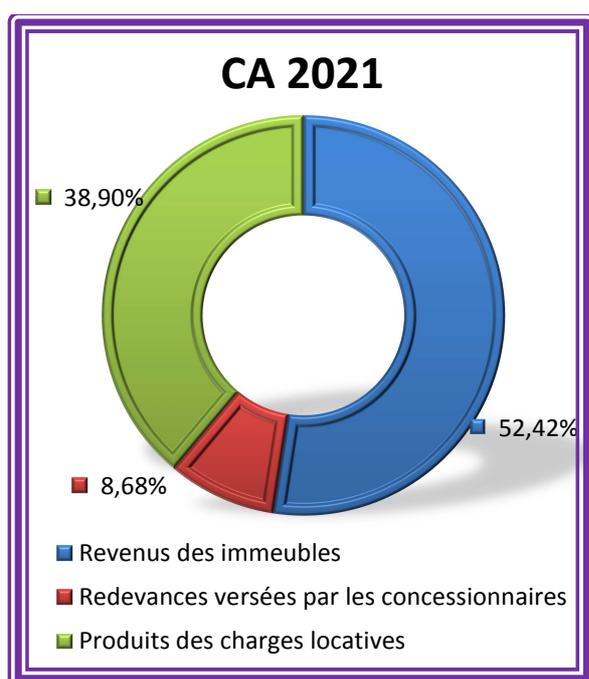
Les revenus des immeubles diminuent par rapport à 2020 puisque la ville avait alors régularisé des dossiers (charges et loyers) engendrant une hausse ponctuelle de ses recettes, ce qui n'a pas été le cas en 2021.

La redevance versée par les concessionnaires concerne uniquement le délégataire chargé de gérer les marchés de la Ville.

La ville a pu, en 2021, enregistrer ces recettes locatives en année pleine, les périodes de confinement n'ayant pas été renouvelées.

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
Revenus des immeubles	655 891,67	442 192,78
Redevances versées par les concessionnaires	73 236,96	73 236,94
Produits des charges locatives	124 230,96	328 154,55
Autres produits de gestion courante	853 359,59	843 584,27

Répartition des produits de gestion courante



✓ **Les produits financiers : 76 :**

Produits financiers : -30,88%

Les produits financiers s'entendent :

✓ de l'aide du fonds de soutien : à la demande de l'Etat, la somme perçue annuellement au titre du fonds de soutien a été adossée à la durée des emprunts, cet étalement des produits faisant écho à l'étalement des charges. Si nous devons enregistrer cette baisse budgétairement et comptablement, la ville continuera à encaisser la même recette en trésorerie. La somme globale perçue par la ville sur une durée de 13 ans ne change pas, seule sa répartition en est différente. Initialement, la ville ne devait percevoir le fonds de soutien que jusqu'en 2028, elle le percevra désormais jusqu'en 2042, date d'extinction du dernier emprunt concerné par le fonds de soutien. La ville percevra donc près de 3,4 millions € annuellement en trésorerie mais n'en constatera budgétairement qu'une partie (2,3 cette année).

✓ du remboursement des intérêts pour l'emprunt de Defpa Bank par l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, pour la partie assainissement conservée par la ville en raison de son caractère tripartite (budget principal et anciens budgets annexes de l'eau et de l'assainissement).

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
Fonds de soutien	3 427 907,29	2 357 114,33
Remboursement des intérêts des emprunts par d'autres tiers	54 814,69	50 048,20
Remboursement de dividendes	231,00	210,00
Produits financiers	3 482 952,98	2 407 372,53

✓ **Les produits exceptionnels : 77 :**

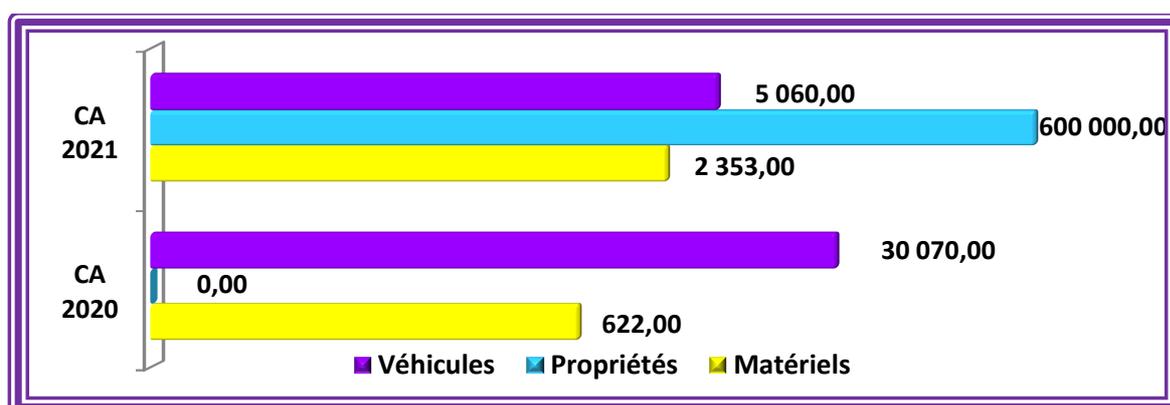
Produits exceptionnels : +719,01%

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
Libéralités perçues	1 692,23	271 823,09
Pénalités reçues	3 600,00	0,00
Recouvrement sur créances admises en non valeurs	1 030,73	9,47
Mandats annulés sur exercices antérieurs	6 333,09	601 228,04
Cessions	30 692,00	607 413,00
Produits exceptionnels	186 429,29	401 418,28
Produits exceptionnels	229 777,34	1 881 891,88

Par nature, ces produits exceptionnels peuvent enregistrer des variations très importantes d'une année sur l'autre. Ainsi, ces variations s'expliquent en 2021 par :

- ✓ des avoirs établis par le fournisseur d'électricité suite à la constatation d'erreur de facturation d'éclairage public ;
- ✓ un legs de 268 517,04 € de Mme Noal veuve Grolier ;
- ✓ des cessions de propriétés pour 600 000 € :
 - ❖ Rue de l'Ecluse côté quai du Port de Créteil pour 135 000 € ;
 - ❖ 29 avenue Galilée pour 130 000 € ;
 - ❖ 32 avenue Vergniaud pour 335 000 € .
- ✓ des cessions de matériels et de véhicules pour 7 413 €.

Répartition des cessions mobilières et immobilières



2 - Les dépenses de fonctionnement

Des efforts de maîtrise renouvelés

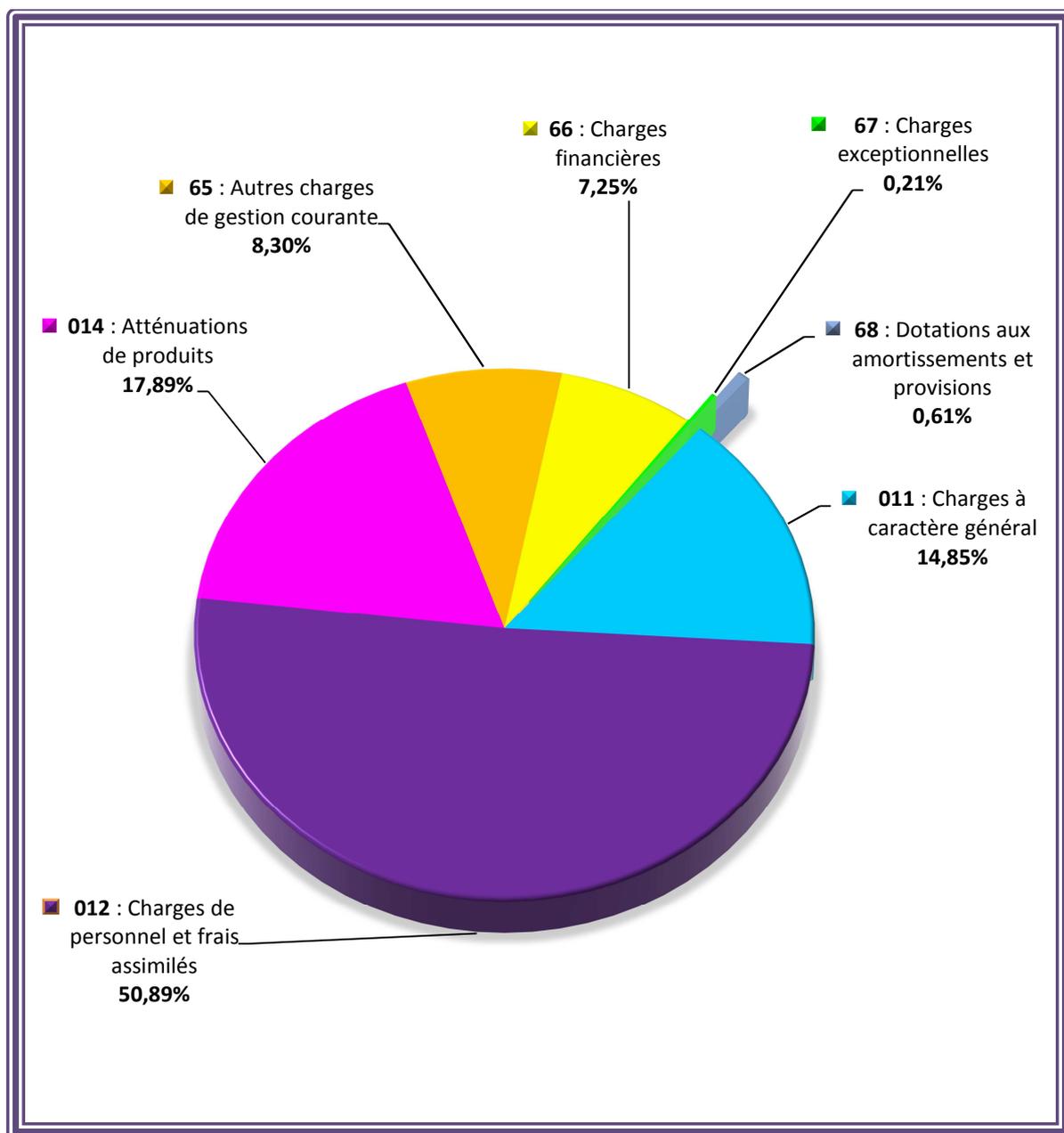
Les dépenses de fonctionnement, en opérations réelles et d'ordre, s'élèvent à 139 579 793,60 € contre 140 858 966,52 € sur 2020. Pour le budget 2021, il convient de distinguer les deux types de dépenses :

- ✓ les dépenses réelles : 130 675 987,45 € contre 134 766 778,70 € soit en diminution de 3,04% ;
- ✓ les opérations d'ordre pour 8 903 806,15 € se décomposent de la manière suivante :
 - ❖ les sorties d'actif du patrimoine : 604 451,51 € ;
 - ❖ les plus-values du patrimoine : 5 413,00 € ;
 - ❖ les dotations aux amortissements : 2 919 991,03 € ;
 - ❖ l'étalement des pénalités des emprunts : 5 373 950,61 € : écriture reconduite chaque année jusqu'à la fin des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, se répartissent de la manière suivante par nature :

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
011 : charges à caractère général	18 057 229,98	19 410 748,06
012 : charges de personnel et frais assimilés	64 486 798,99	66 496 290,04
014 : atténuations de produits	30 674 154,68	23 379 136,38
65 : autres charges de gestion courante	10 269 645,93	10 849 196,36
66 : charges financières	10 072 590,36	9 466 797,66
67 : charges exceptionnelles	1 201 358,76	273 818,95
68 : dotation aux provisions	5 000,00	800 000,00
Totaux	134 766 778,70	130 675 987,45

Ventilation par natures des dépenses réelles de fonctionnement

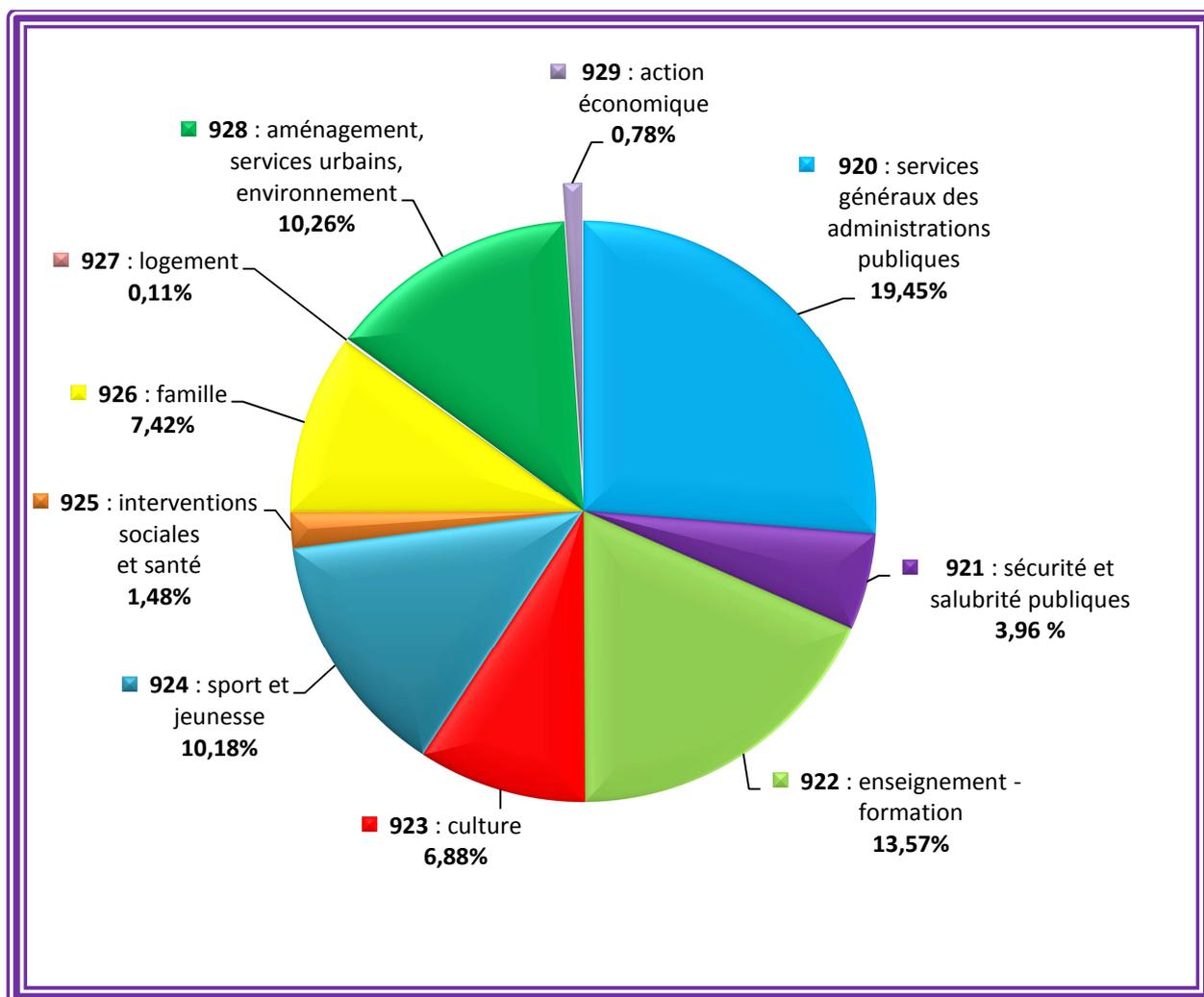


Ce graphique permet d'appréhender la répartition des dépenses de fonctionnement. Malgré leur hausse, les charges de personnel restent inférieures à la moyenne nationale de même strate (50,89% contre 59,48%). De manière prévisible, sous l'effet conjugué de la reprise des activités, de la persistance des règles sanitaires et de l'amorce du cycle inflationniste, les charges de gestion courante augmentent. A l'inverse, conformément aux engagements contractuels, les intérêts diminuent, retombant, cette année, en-dessous des 10 millions €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitres

Chapitres	CA 2020	CA 2021
920 : services généraux des administrations publiques	24 888 916,77	25 416 851,67
921 : sécurité et salubrité publiques	4 855 736,54	5 176 885,41
922 : enseignement et formation	16 557 604,52	17 730 168,00
923 : culture	9 115 440,23	8 993 414,15
924 : sport et jeunesse	12 937 957,38	13 304 307,14
925 : interventions sociales et santé	1 917 614,41	1 931 431,47
926 : famille	9 148 526,74	9 691 428,83
927 : logement	164 868,41	147 121,78
928 : aménagement et services urbains	13 746 139,39	13 409 060,92
929 : actions économiques	639 592,65	1 012 446,23
TOTAUX	93 972 397,04	96 813 115,60

Ventilation par chapitres des dépenses réelles de fonctionnement



✓ **Les charges à caractère général : 011 :**

Charges à caractère général : 7,50%

Les charges à caractère général regroupant les dépenses de fluides, de fournitures, d'alimentation, d'entretien, de maintenance et d'autres prestations de services varient de 7,50% entre 2020 et 2021 et s'établissent à 19 410 748,06 €. Ce poste demeure impacté par les conséquences de la crise sanitaire. En effet, la ville a continué à acheter des masques, du gel, des produits sanitaires. Le centre de vaccination a continué à fonctionner tout au long de l'année.

Par ailleurs, le maintien de protocoles et de règles sanitaires strictes a conditionné un certain nombre de dépenses et a modifié certaines habitudes de travail. Ainsi, par exemple pour la restauration, la ville a acheté certaines denrées en portions dont le coût est parfois 3 fois plus élevé que celui du produit à découper. En parallèle, soucieuse de garantir la qualité des repas servis, la ville a poursuivi son développement du bio, qui représente désormais 80% des produits servis mais implique une hausse de coût pouvant aller jusqu'à 43% pour les produits carnés, par exemple.

En ce qui concerne les autres postes de dépenses, ils varient dans une moindre mesure à la hausse ou à la baisse soit du fait de l'inflation soit en raison de la sortie de la crise sanitaire. Les fluides restent le premier poste d'achats. Ceux-ci relèvent principalement de contrats liés aux grands syndicats institutionnels (SIGEIF, SIPERREC, SEDIF). Le prix dépend des contrats ou délégations signés entre ces syndicats et les fournisseurs. Pendant la crise sanitaire, certains équipements dont les piscines sont restés fermés, ce qui aura eu nécessairement un impact sur la consommation d'eau ou de chauffage. La baisse des dépenses de téléphonie se poursuit, le passage en IP des lignes amorcé depuis quelques années porte ses fruits.

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2020	CA 2021
Eau	690 086,19	641 457,81
Electricité gaz	2 210 502,77	2 224 295,11
Chauffage	1 401 863,27	1 395 663,23
Primes d'assurances	296 756,21	303 323,15
Carburants	270 436,29	333 523,54
Téléphone	160 927,54	141 429,78
Affranchissement	113 664,73	146 596,78
Fournitures administratives	62 857,25	72 829,00
Fournitures scolaires	316 515,11	380 123,96
Fournitures d'entretien	282 455,32	147 654,08
Autres matières et fournitures	427 488,92	491 331,58
Dotation vestimentaire	101 654,34	106 119,13
Alimentation	1 161 595,07	1 461 300,65
Transports	171 698,64	244 292,60
Locations de véhicules et de matériels	799 603,20	810 262,61
Locations immobilières	506 598,06	634 056,94
Maintenance	415 958,88	520 099,13

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2020	CA 2021
Entretien des véhicules roulants	72 959,75	69 888,26
Elagage	534 158,91	644 570,40
Fêtes et cérémonies	362 146,77	210 433,79
Catalogues et imprimés	102 974,00	67 490,85
Frais d'actes et de contentieux	131 948,78	127 561,18
Charges à caractère général	18 057 229,98	19 410 748,06

✓ **Les charges de personnel et frais assimilés : 012 :**

Les charges de personnel toujours en dessous de la moyenne de la strate : 3,12%

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses des collectivités. En 2021, elles représentent 66 496 290,04 €.

Cette augmentation s'explique par :

- ✓ les reclassements indiciaires, échelons, parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR), promotion interne et avancement de grade : 635 000 € ;
- ✓ une hausse des charges : 640 000 € (en 2020, exonération d'une partie des charges non reconduites en 2021) ;
- ✓ les revalorisations indemnitaires : 328 000 € ;
- ✓ une rupture conventionnelle : 127 000 € ;
- ✓ une hausse des heures supplémentaires : 179 000 €.

L'analyse des éléments expliquant la hausse des charges de personnel démontre le peu de latitude dont dispose la collectivité dans ce domaine. A l'exception des heures supplémentaires liées au retour des manifestations ou au centre de vaccination (+23 000€), la ville se devait d'appliquer ces facteurs d'augmentation dont une part importante relève de décisions extérieures, les autres illustrant la volonté de la ville de donner les moyens nécessaires à l'exécution des missions, sans que cela ne vienne contredire l'esprit de responsabilité qui lui permet de contenir ce poste de dépenses toujours en deça des moyennes.

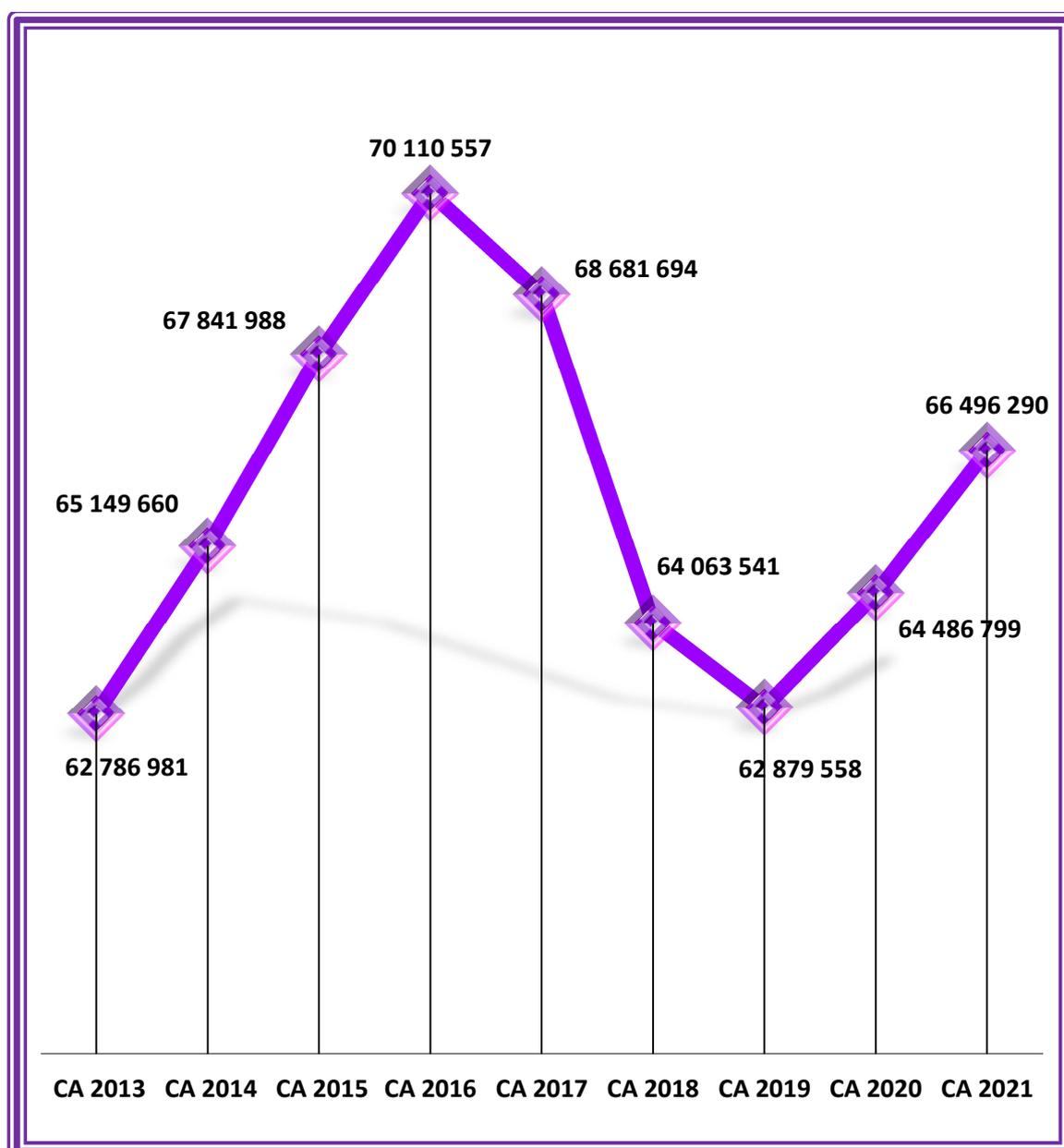
En effet, tout en s'étant engagée dans un processus de rénovation du service public en développant de nouvelles politiques (développement durable, seniors, handicap, transformation numérique) ou en renforçant certaines d'entre-elles (jeunesse, périscolaire), la

municipalité a poursuivi ses efforts de maîtrise des effectifs, restés stables entre les deux exercices.

Evolution des effectifs : un élément de maîtrise

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Effectifs	1 605	1 592	1 744	1 775	1 675	1 497	1 496	1 514	1 521
ETP	1 536	1 503	1 632	1672	1 581	1 415	1 405	1 418	1 429

Evolution des charges de personnel



✓ **Les atténuations de produits : 014 :**

Des dépenses imposées : une pression constante de l'Etat

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2020	CA 2021
FNGIR	14 699 852,00	14 699 852,00
FPIC	1 722 990,00	1 838 966,00
Taxe SRU	6 726 672,68	6 708 742,48
Reversement de la TEOM	7 500 000,00	0.00
Dégrèvements et reversements	22 641,00	128 091,00
Atténuations de produits	30 674 154,68	23 379 136,38

Là encore, la collectivité subit le poids de facteurs exogènes. Il s'agit de dépenses que la ville ne peut contraindre. Ainsi, la demande de révision du niveau de prélèvement du FNGIR n'a pas encore abouti. Ce prélèvement de près de 14,7 millions €, lié à la réforme de l'ancienne taxe professionnelle (2010) et de la taxe d'habitation, est une charge considérable qui perdure malgré le transfert de la fiscalité économique vers la Métropole du Grand Paris et la disparition de la TH. La taxe SRU est un autre exemple : depuis l'arrêté de carence pris à son encontre, la ville a perdu tout moyen d'agir. Dans le même temps, l'Etat a produit moins de logements sociaux que la ville n'avait pu le faire jusqu'à présent. La ville est donc condamnée à payer une taxe alors que lui ont été supprimé tout moyen d'action. On peut, dans ces conditions et à juste titre, s'interroger au sujet de l'imputabilité de la carence.

Le FPIC ou la somme prélevée au titre des amendes de police ont également augmenté. Là encore, il s'agit d'un domaine dans lequel la ville ne peut pas être proactive.

Enfin, il faut rappeler que la TEOM n'est plus perçue par la ville mais par l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, ce qui explique que cette dépense disparaisse. Il faut préciser que la ville n'en fixe plus le taux, qui sera inmanquablement harmonisé au niveau intercommunal.

✓ **Les autres charges de gestion courante : 65 :**

Autres charges de gestion courante : -4,19%

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2020	CA 2021
Subvention de fonctionnement aux associations	1 908 054,61	1 980 775,15
Dotations de fonctionnement à l'EPIC théâtre et cinémas de Saint Maur	1 300 000,00	1 160 000,00
Subventions de fonctionnement aux écoles	411 633,34	843 452,60
Subvention de fonctionnement au CCAS	1 200 000,00	1 137 000,00
Contingent incendie	1 540 610,42	1 769 852,51
FCCT	2 290 614,00	2 137 988,00
Berceaux	798 805,50	814 266,60
Admissions en non valeurs	0,00	65 494,94
Créances éteintes	40 716,73	153 795,58
Autres charges de gestion courante	10 269 645,93	10 849 196,36

Certains postes appellent des observations dont la hausse des participations au fonctionnement des écoles privées. La ville a dû, en effet, procéder à des réajustements rétroactifs conformément au décret du 30 décembre 2019 qui dispose que les collectivités doivent prendre en charge les dépenses des élèves de l'enseignement privé au même niveau que celles engagées dans l'enseignement public.

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) diminue légèrement sur l'exercice en raison de la non-reconduction des achats de masques et de la mutualisation partielle des dépenses de personnel du musée. Le FCCT continue tout de même sur une trajectoire ascendante depuis sa création, et a ainsi été multiplié par 2 en 5 ans.

Les sommes allouées à la réservation de berceaux dans des structures privées augmentent en fonction de l'actualisation des prix à laquelle procède les prestataires.

Les admissions en non-valeur ont fait l'objet d'écritures comptables conformément à la liste transmise par le comptable public. Ce qui n'avait pas été le cas en 2020.

Selon le même principe, les créances éteintes ont augmenté : elles sont inscrites à la demande de la trésorerie qui a instruit plus de dossiers qu'en 2020 et s'imposent à la ville. Ces créances sont parfois très anciennes mais leur traitement est nécessaire dans le cadre de la gestion du bilan de la ville afin de se préparer aux changements comptables, à la mise en place du compte financier unique et à la certification (M57).

✓ **Les charges financières : 66 :**

**Bénéfice du désendettement : une baisse des intérêts :
- 6,01%**

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
Intérêts de la dette	10 375 130,94	9 787 772,64
Intérêts courus non échus	-302 540,58	-320 974,98
Charges financières	10 072 590,36	9 466 797,66

La charge financière liée aux intérêts de la dette continue à diminuer. Il y a donc un avantage certain à s'appliquer au désendettement. En effet, la levée d'emprunt impacte directement la section de fonctionnement au travers de ce poste. Ainsi, plus vite, le capital de la dette baissera, plus vite la ville retrouvera des marges de manoeuvre confortables en section de fonctionnement. Le désendettement reste donc un axe primordial de bonne gestion et de bonne santé financière pour la ville. L'objectif de la municipalité demeure de passer sous la barre des 150 millions d'ici 2025, ce qui viendrait représenter un désendettement de plus de 100 millions entre 2014 et 2025.

Depuis 2019, la ville n'a pas recouru à sa ligne de trésorerie. Sa situation financière et la fluidité dans les opérations comptables lui permettent en effet de s'en passer.

✓ **Les charges exceptionnelles : 67 :**

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021
Bourses et prix	679,05	1 151,67
Titres annulés sur exercices antérieurs	1 183 688,80	30 601,26
Autres charges exceptionnelles	16 604,91	242 066,02
Amendes fiscales et pénales	386,00	0,00
Charges exceptionnelles	1 201 358,76	273 818,95

Les titres annulés sur exercices antérieurs diminuent et reviennent à un niveau normal même s'ils sont supérieurs à 2019.

Les autres charges exceptionnelles subissent une forte hausse. A la demande du comptable public, la ville a, en effet, procédé à des opérations de régularisation de prescriptions de créances de 1998 à 2005. Ces demandes s'inscrivent également dans la perspective du passage à l'instruction M57, au compte financier unique (CFU) et à la certification des comptes.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les recettes d'investissement

En 2021 comme en 2020 : pas de recours à l'emprunt

Dans cette section également, les recettes peuvent être soit réelles soit d'ordre. Il s'agit de les distinguer :

- ✓ des opérations réelles pour 12 624 099,04 € contre 6 225 129,24 € en 2020 ;
- ✓ des opérations d'ordre : 9 368 806,15 € contre 6 092 187,82 € en 2020 ;
- ✓ du besoin de financement : 11 532 279,45 € contre 7 671 560,93 € en 2020.

En théorie, les recettes d'investissement peuvent provenir :

- de produits ou de taxes affectés (par exemple : la taxe d'aménagement) ;

- de l'emprunt ;
- de subventions ;
- ainsi que de l'affectation du résultat antérieur reporté qui peut varier selon la stratégie décidée en investissement.

Mais, la ville s'attache depuis plusieurs années déjà à ne pas recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Elle reconduit donc chaque année ses efforts de recherche de subventions et de bonne gestion, garants d'un autofinancement confortable et plus largement d'une situation assainie léguée aux générations futures.

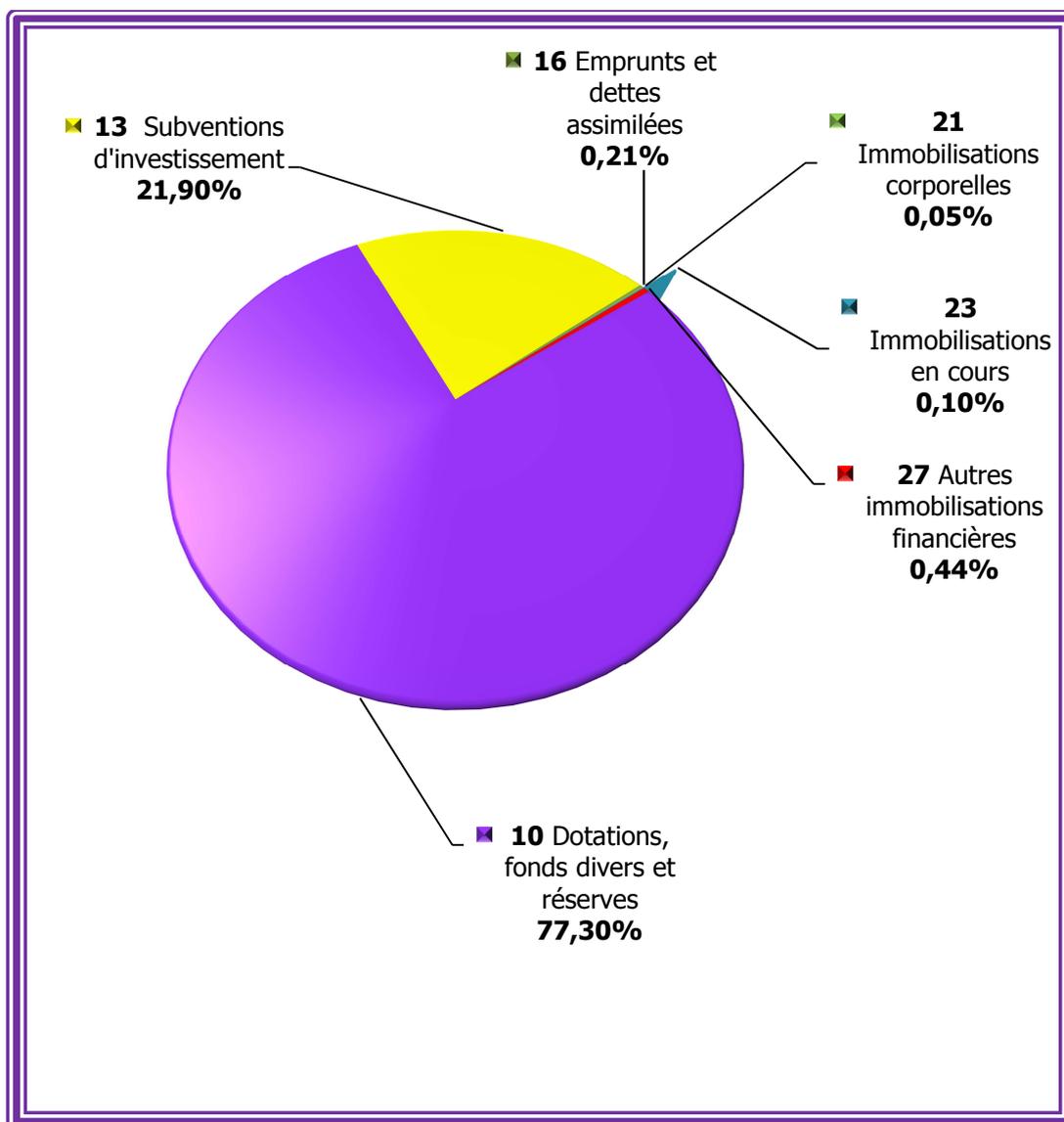
Recettes réelles d'investissement	CA 2020	CA 2021
10 : dotations, fonds divers et réserves	3 745 072,74	9 758 449,69
13 : subventions d'investissement	2 077 653,40	2 764 996,74
16 : emprunts et dettes assimilés	13 918,00	26 966,26
21 : immobilisations corporelles	148 302,61	6 171,92
23 : immobilisations en cours	130 186,47	12 516,42
27 : autres immobilisations financières	109 996,02	54 998,01
Totaux	6 225 129,24	12 624 099,04

La différence relevée au chapitre 10 s'explique par le fait qu'en 2021, la ville a titré 2 FCTVA pour les exercices 2019 et 2020 pour 5 141 839 € et également par la hausse du produit de la taxe d'aménagement (un million supplémentaire par rapport à 2020). Il faut rappeler que la taxe d'aménagement provient soit des opérations collectives ou soit des travaux chez des particuliers (piscine, extension de pavillons).

Au chapitre 13, les sommes reçues au titre des subventions augmentent également par rapport à l'exercice 2020 : la ville ayant sollicitée les différentes instances : Etat, région, Métropole du Grand Paris, département, CAF, et ayant obtenu des subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour les travaux à l'école Auguste Marin (500 000 € seront versés sur cette opération), de la CAF pour des travaux d'amélioration des crèches, pour des réponses à appel à projet (transformation numérique et création du SIG). Cependant, des délais importants peuvent séparer la notification du versement de son

effectivité, celui-ci n'intervenant qu'à terme échu (une fois les travaux réalisés). Ces recettes dépendent donc du rythme des travaux et des délais d'instruction des dossiers.

Ventilation par natures des recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement se répartissent par chapitres de la manière suivante :

Chapitres	CA 2020	CA 2021
900 : services généraux des administrations publiques	59 500,44	211 604,82
901 : sécurité et salubrité publiques	31 384,45	0,00
902 : enseignement et formation	102 578,21	22 173,56

Chapitres	CA 2020	CA 2021
903 : culture	465 938,45	1 243,00
904 : sport et jeunesse	962 718,90	2 061 910,30
906 : famille	62 306,28	323 773,38
908 : aménagement, services urbains, environnement	124 858,75	189 946,28
Total des recettes d'investissement	1 809 285,48	2 810 651,34

Pour le chapitre 900, les 211 604,82 € sont composés :

- ✓ d'un acompte de la DSIL pour les travaux de rénovation d'huissieries dans les bâtiments communaux pour 162 000 € ;
- ✓ d'un versement d'une subvention pour l'amélioration de la gestion relation usagers pour 42 500 € ;
- ✓ du versement de dépôts de garantie.

Pour le chapitre 902, les 22 173,56 € se ventilent de la manière suivante :

- ✓ le remboursement de l'avance du marché de travaux d'aménagement paysager du jardin d'honneur de l'école élémentaire Marin ;
- ✓ le versement de dépôts de garantie.

Pour le chapitre 903, les 1 243 € correspondent :

- ✓ au versement d'un dépôt de garantie.

Pour le chapitre 904, les 2 061 910,30 € se décomposent ainsi par :

- ✓ le versement d'une participation pour la ZAC des facultés pour 1 750 000 € ;
- ✓ le versement d'une indemnité transactionnelle pour le hall des terrasses pour 4 courts de tennis pour 300 000 € ;
- ✓ le versement d'une subvention de la CAF ;
- ✓ le versement de dépôts de garantie.

Pour le chapitre 906, les 323 773,38 € se traduisent par :

- ✓ le versement de subventions de la CAF :
 - ❖ pour la multi accueil du Mesnil pour 33 994,80 € ;
 - ❖ pour les travaux de rénovation de la multi accueil Brossolette pour 195 422,96 € ;
 - ❖ pour les travaux de rénovation de la LAEP pour 93 104,62 € ;
- ✓ le versement de dépôts de garantie.

Pour le chapitre 908, les 189 946,28 € correspondent :

- ✓ au versement d'une subvention régionale pour des travaux de piste cyclable pour la promenade la Pie : 111 425,91 € ;
- ✓ le versement d'une subvention départementale pour le programme piste cyclable avenues de Lattre Tassigny et Général Leclerc pour 72 348,45 € ;
- ✓ la comptabilisation d'avoirs de marchandises non conformes pour 6 171,92 €.

Pour le chapitre 910, les 465 000,00 € correspondent à :

- ✓ l'intégration des propriétés dans l'actif :
 - ❖ du 32 avenue Vergniaud pour 335 000 € ;
 - ❖ du 29 avenue Galilée pour 130 000 €.

Pour le chapitre 911, les 54 998,01 € correspondent :

- ✓ au remboursement par l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois du capital de l'emprunt de l'assainissement transféré.

Pour le chapitre 912, les 16 674 118,45 € correspondent :

- ✓ au versement du FCTVA pour 5 141 839 € pour les exercices 2019 et 2020 ;
- ✓ au besoin de financement de la section d'investissement de 11 532 279,45 €.

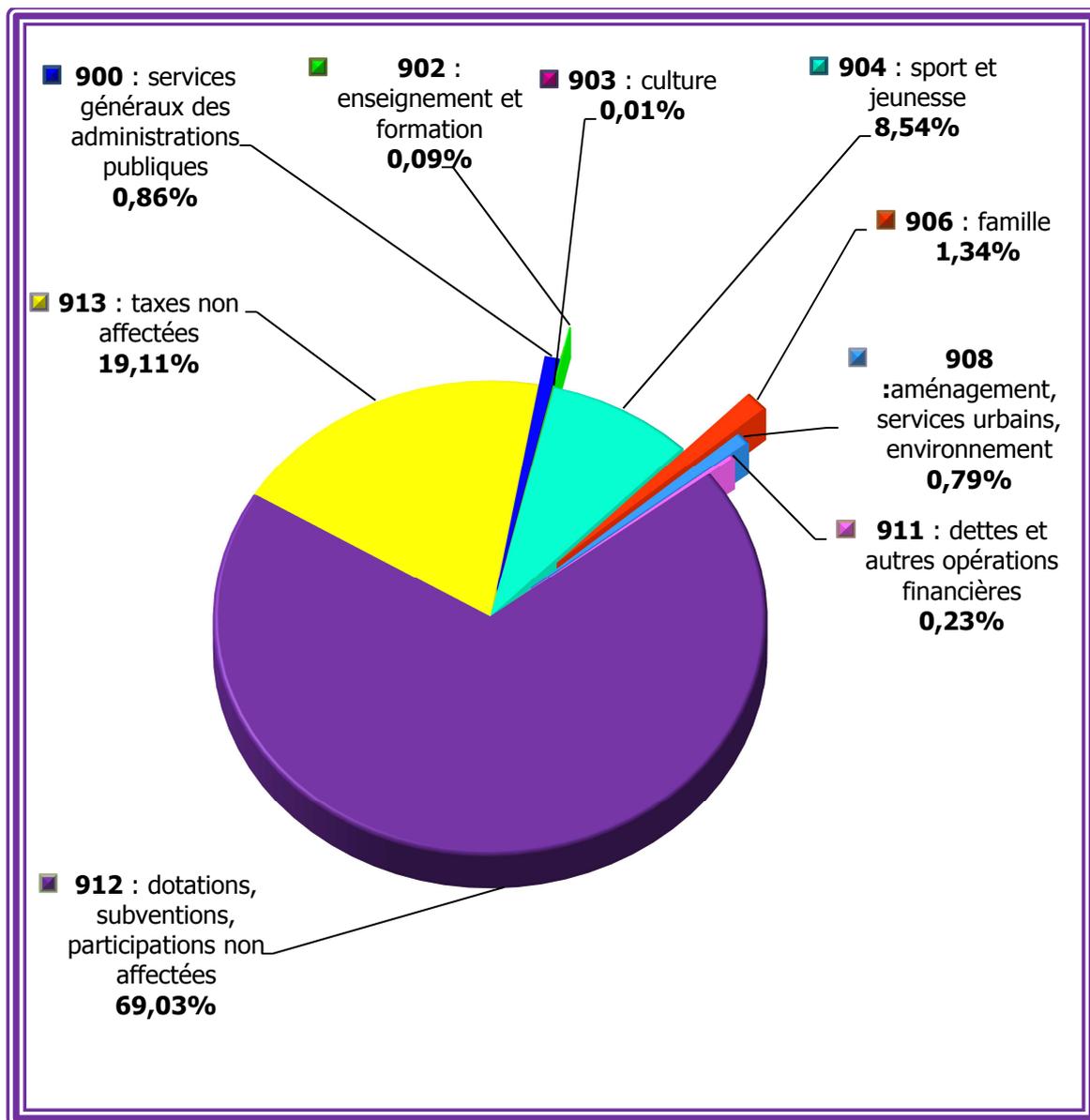
Pour le chapitre 913, les 4 616 610,69 € correspondent :

- ✓ aux recettes de la taxe d'aménagement. Elle constitue désormais un pôle de recettes dynamique.

Pour le chapitre 914, (opérations d'ordre sans décaissement), les 8 903 806,15 € correspondent :

- ✓ aux dotations aux amortissements : 2 919 991,03 € ;
- ✓ aux sorties d'actif : 604 451,51 € ;
- ✓ aux plus-values : 5 413,00 € ;
- ✓ aux amortissements des pénalités des emprunts : 5 373 950,61 €.

Ventilation par chapitres des recettes réelles d'investissement



2 - Les dépenses d'investissement :

Une politique d'investissement dynamique et autofinancée

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à 34 285 451,50 € à raison de **29 379 880,95 € d'opérations réelles**. Celles ci se ventilent comme suit :

- ✓ le remboursement du capital des emprunts pour 14 001 824,07 € ;
- ✓ les dépenses d'équipement pour 13 832 545,23 €, en diminution de 6,15%, par rapport à 2020, leur rythme ayant été perturbé par la persistance de la crise sanitaire ;

- ✓ les subventions d'équipement versées à des bailleurs sociaux pour 1 488 365 € qui viendront se défalquer de la taxe SRU dans 2 ans ;

et de **640 590,54 € au titre d'opérations d'ordre** qui se répartissent entre :

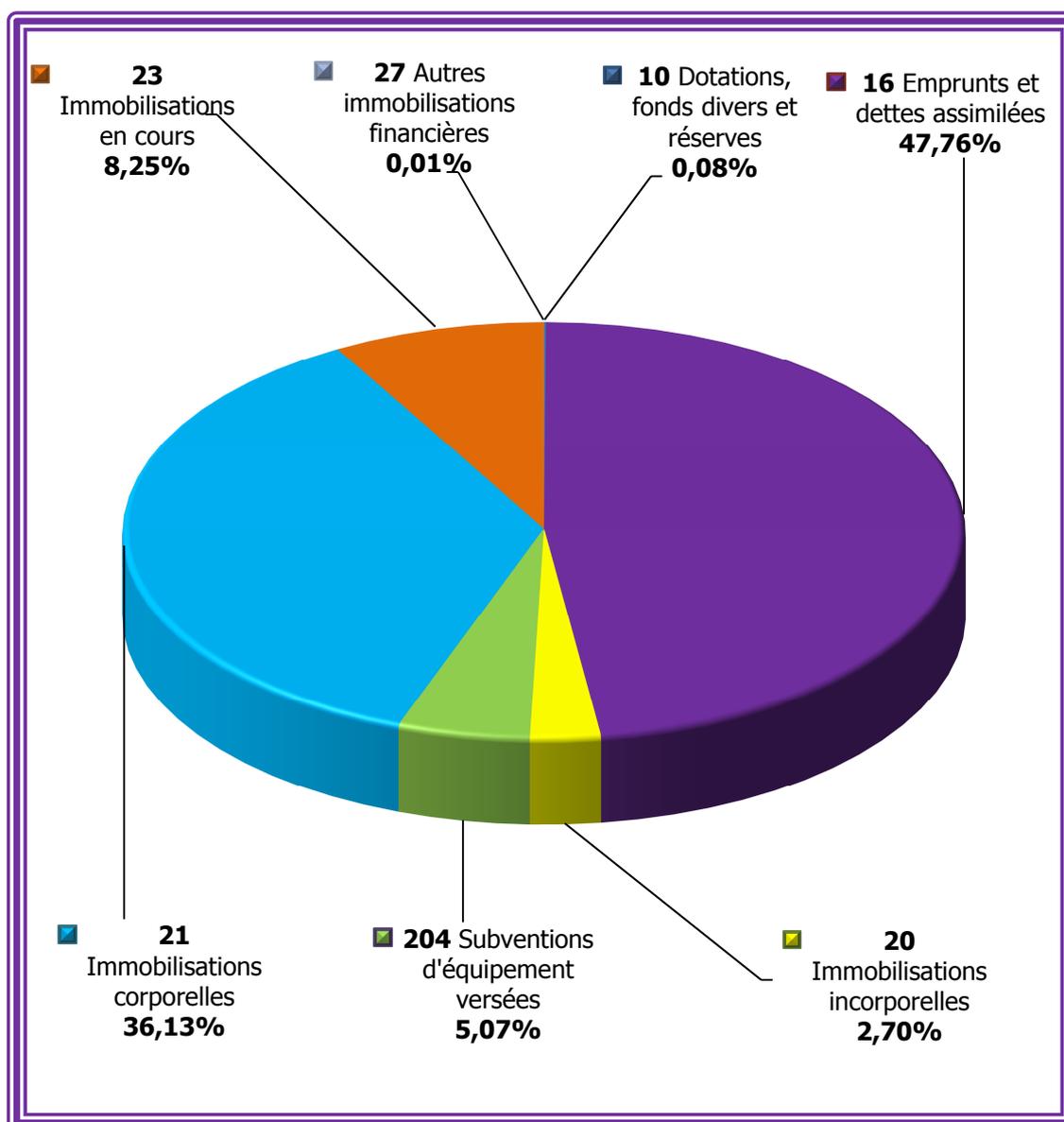
- ❖ les moins-values du patrimoine pour 2 451,51 €, (écritures auxquelles la ville doit procéder automatiquement) ;
- ❖ l'intégration des propriétés du 32 avenue Vergniaud et du 29 avenue Galilée pour 465 000 € (établissement pour sortir la vente de l'actif) ;
- ❖ les charges à répartir pour l'emprunt Depfa Bank pour le parc de stationnement soit 173 139,03 €.

Le résultat antérieur reporté est de 4 264 980,01 €.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des dépenses réelles.

Dépenses réelles d'investissement	CA 2020	CA 2021
10 : dotations, fonds divers et réserves	3 149,45	23 229,00
16 : emprunts et dettes assimilées	13 812 051,74	14 032 066,72
20 : immobilisations incorporelles	476 365,02	791 843,10
204 : subventions d'équipement	656 250,00	1 488 365,00
21 : immobilisations corporelles	12 901 497,31	10 615 785,12
23 : immobilisations en cours	1 361 832,04	2 424 917,01
27 : autres immobilisations financières	0,00	3 675,00
Totaux	29 211 145,56	29 379 880,95

Ventilation par natures des dépenses réelles d'investissement

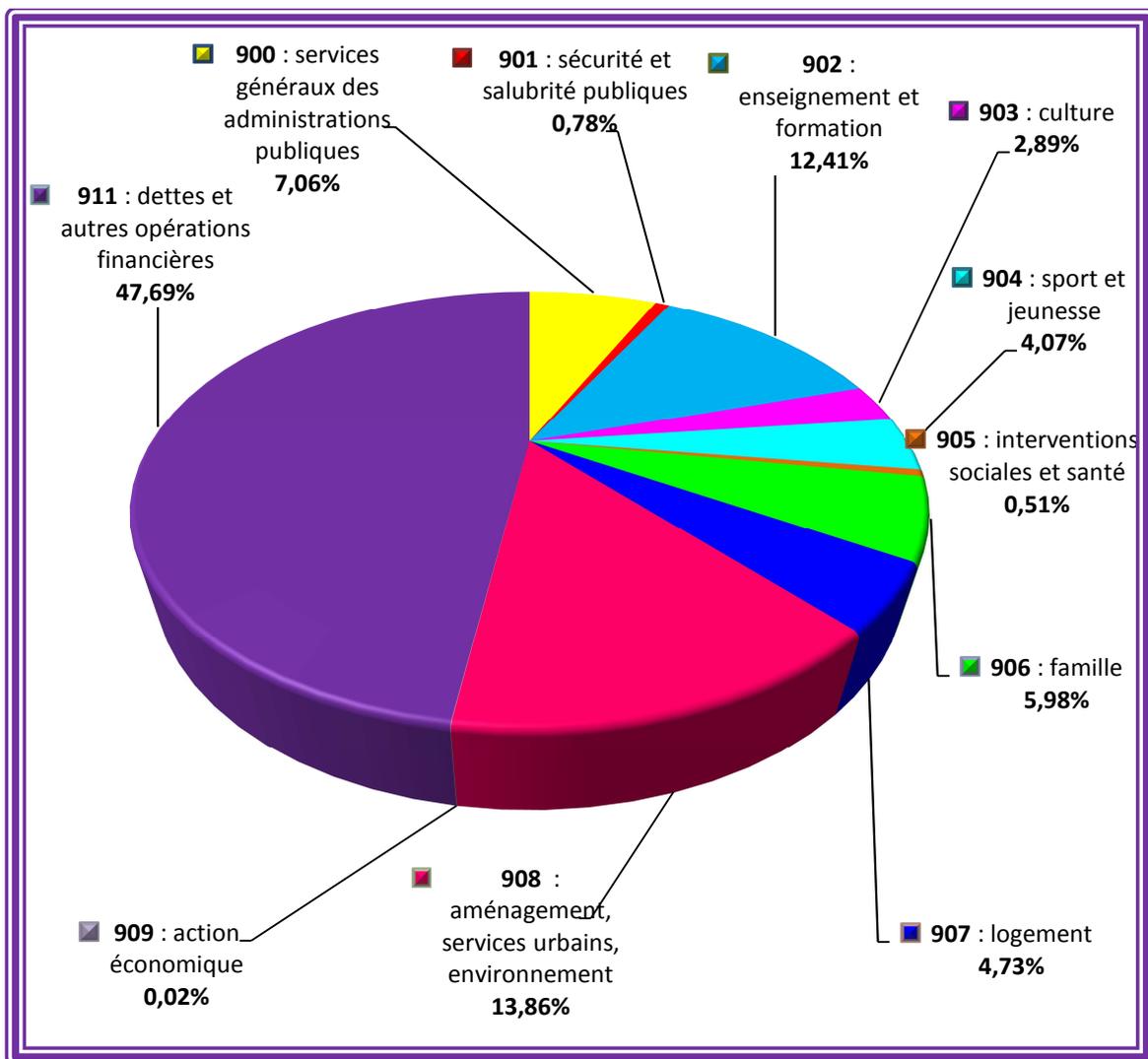


Les dépenses réelles d'équipement se répartissent par chapitres de la manière suivante :

Chapitres	CA 2020	CA 2021
900 : services généraux des administrations publiques	896 248,16	2 073 557,42
901 : sécurité et salubrité publiques	130 790,37	228 949,21
902 : enseignement et formation	4 538 132,43	3 643 386,69
903 : culture	580 293,40	849 013,19
904 : sport et jeunesse	1 620 432,62	1 194 556,54

Chapitres	CA 2020	CA 2021
905 : interventions sociales et santé	100 000,00	148 438,60
906 : famille	807 813,14	1 753 663,82
907 : logement	556 250,00	1 388 365,00
908 : aménagement et services urbains	6 228 764,55	4 068 991,89
909 : actions économiques	2 896,70	5 905,52
TOTAUX	15 461 621,37	15 354 827,88

Ventilation par chapitres des dépenses réelles d'investissement



Les 13 832 545,23 € de réalisations ont été ventilées en cohérence avec les objectifs d'investissement définis depuis plusieurs années à savoir :

- ✓ la réfection et l'agrandissement des écoles et des crèches ;
- ✓ les équipements culturels, sportifs et associatifs ;
- ✓ l'espace public, trottoirs, voirie et éclairage.

Ainsi en 2021, 5 397 050 € ont été investis dans le 1^{er} domaine :

- 3 643 387 € dans les écoles (projet Ecole du Centre par exemple, réfection de l'Ecole Miss Cavell) ;
- 1 753 664 € dans les crèches (travaux importants à la crèche Miss Cavell, dont la rénovation complète de la cour).

Dans le second domaine, ce sont 2 043 570 € qui ont été investis et répartis ainsi :

- pour les équipements culturels dont 354 000 € pour la réfection de l'église Saint Nicolas, 166 265 € de travaux de remplacement de la climatisation aux archives municipales afin de garantir la conservation des fonds, 228 933 € au Conservatoire pour le remplacement d'instruments de musique (pianos de concert pour l'auditorium..) ;
- pour les équipements sportifs (stades Chéron et Meyer).

Enfin, dans l'espace public, ce sont 4 068 992 € qui ont été investis à raison de :

- 332 765 € pour l'éclairage dans le cadre de l'exécution du marché de performance énergétique ;
- 2 773 288 € pour la voirie (rénovation tapis de chaussées de différentes rues dont l'avenue des Lacs, aménagement urbain...) ;
- 301 208 € pour les espaces verts (matériels, replantations d'arbres, entretien des bords de Marne).

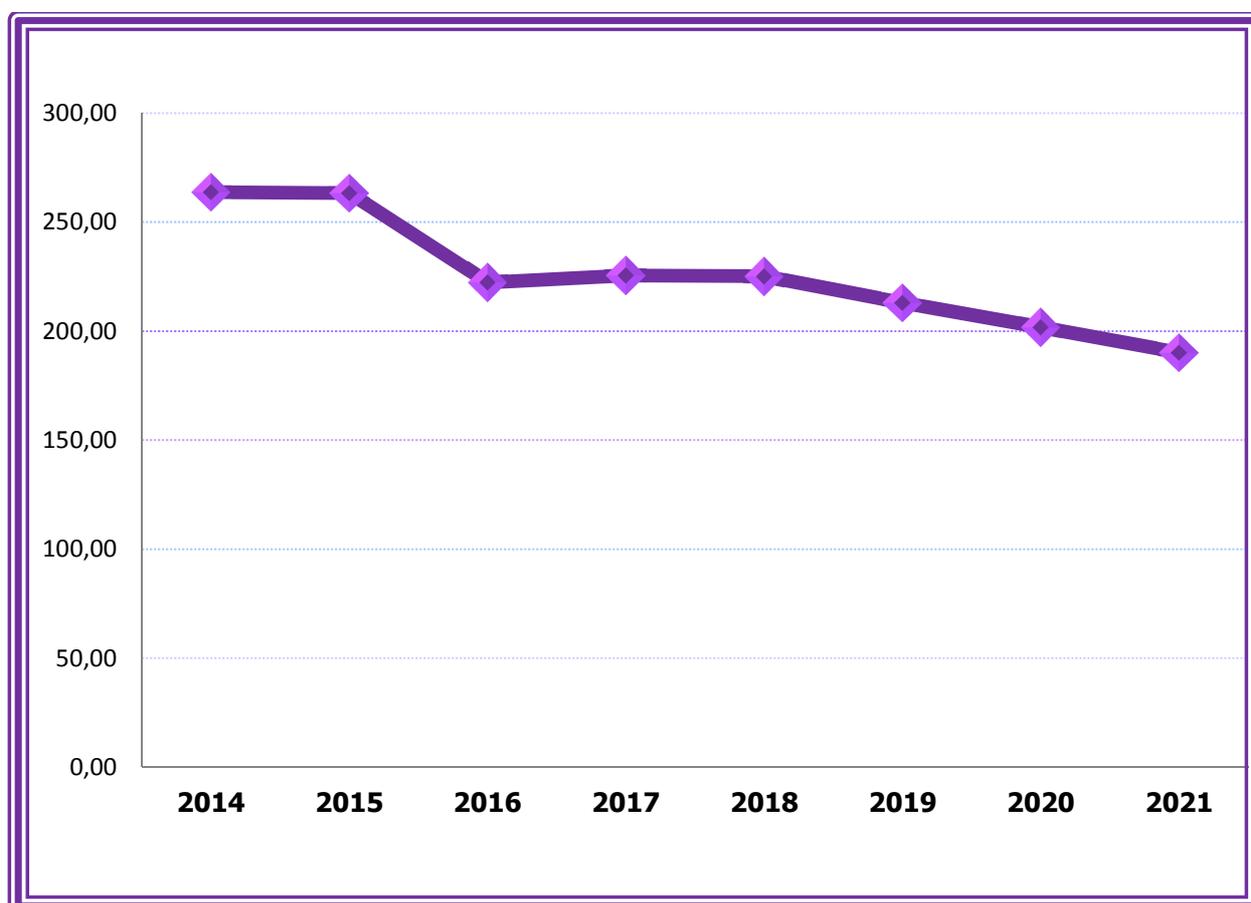
La ville s'applique à ce que ces opérations, orientées vers la réhabilitation et la sobriété énergétique, garantissent un solde positif en terme de transition.

II - Le désendettement, clé de voûte de l'assainissement des finances de la Ville

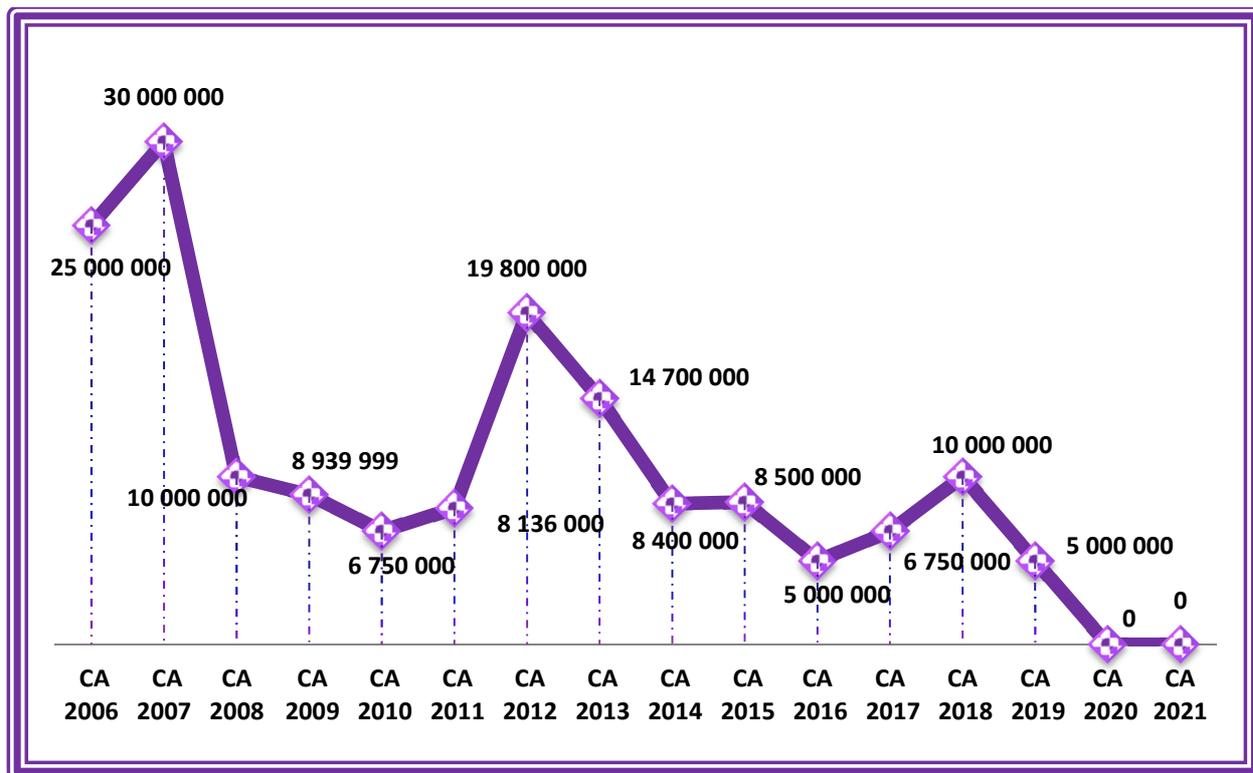
La ville a fait de la poursuite de son désendettement la clé de voûte de l'assainissement de ses finances. L'annuité de la dette pèse toujours plus de 23 millions par an qui viennent grever la section de fonctionnement, au travers des intérêts, et pour la section d'investissement, au travers du capital remboursé. Agir sur la courbe du désendettement permet donc à la ville d'améliorer directement sa capacité d'autofinancement, c'est à dire d'obtenir un solde positif entre ses recettes et ses dépenses réelles, et participe à l'effort de gestion. Ainsi, entre 2014 et 2021, la dette est passée de 263 millions à 190 millions et passera sous la barre symbolique des 150 millions d'ici 2025. En 2021, la ville n'a une nouvelle fois pas mobilisé l'emprunt, réduisant ainsi la dette par habitant.

Son capital restant dû est passé de 202 millions en 2020 à 190 millions en 2021.

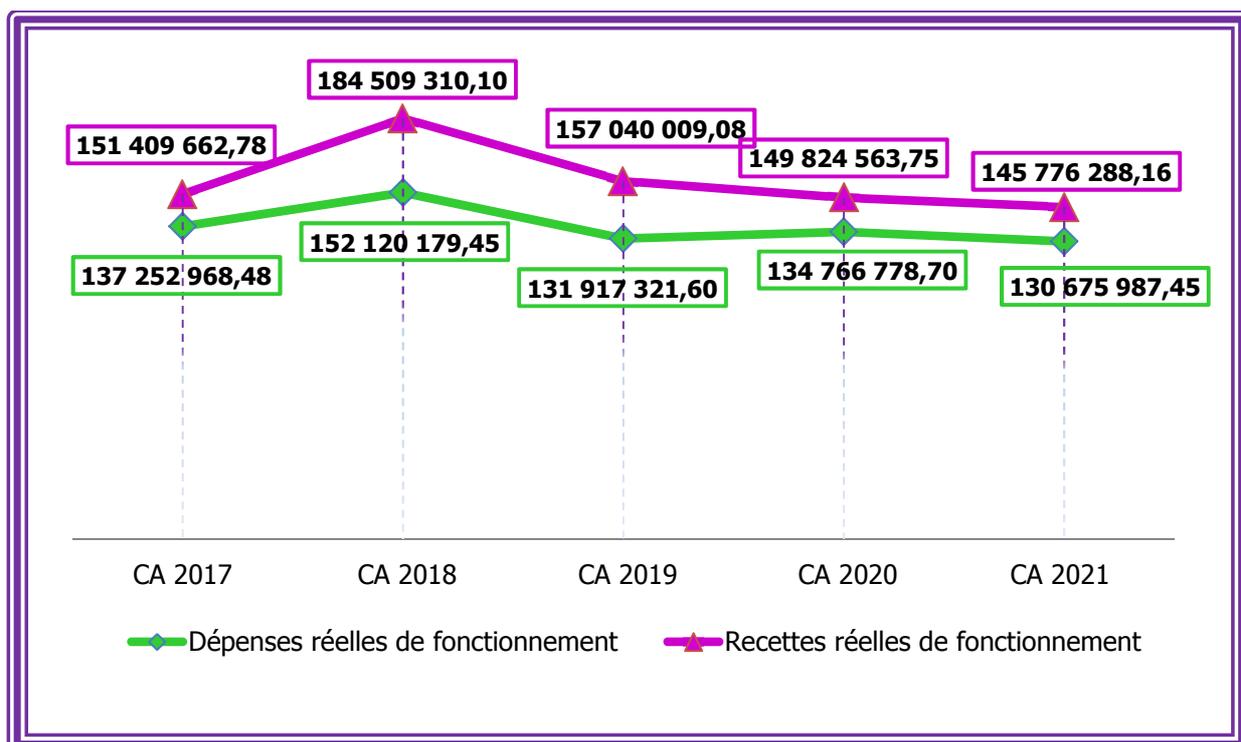
Le profil de la dette de la ville nette de l'aide du fonds de soutien se présente de la manière suivante :



En 2021 : comme 2020 pas de recours à l'emprunt



Une épargne qui résiste



Dans un contexte de poursuite de la crise sanitaire et en dépit d'un retour partiel à un niveau de recettes d'avant-crise, la ville maintient ses ratios à un niveau satisfaisant. Elle a en effet contenu ses dépenses, d'autant plus que les premiers effets de l'inflation se sont déjà faits sentir en 2021. La baisse de l'épargne brute est donc limitée et celle de l'épargne nette est à relativiser compte tenu de la violence du choc qu'a représenté la crise sanitaire, sachant qu'elle se serait même améliorée si les services de l'Etat n'avait pas exigé que la ville comptabilise différemment le versement du fonds de soutien. Ainsi, ce sont 1 050 793 € qui ont été défalqués du montant de l'épargne nette. Celle-ci aurait donc été de 1 541 858 €. Par ailleurs, la ville dispose toujours d'une solide trésorerie qui demeure chaque mois à un niveau très satisfaisant. Enfin, l'évolution positive de la capacité de désendettement (15,22 ans) démontre encore une fois l'intérêt qu'a eu la ville de donner la priorité à son désendettement. La stratégie financière mise en place depuis 2014 donne encore en 2021 la preuve de son efficience.

Le tableau présenté ci-dessous est une photographie de la situation réelle.

Libellés	2020	2021
Recettes de fonctionnement (RRF)	149 824 564	145 776 288
Dépenses de fonctionnement (DRF)	134 766 779	130 675 987
Dépenses de fonctionnement réelles	102 327 401	105 330 516
Epargne de gestion (RRF - cessions) - (DRF - ID) = A	25 402 224	24 280 661
Intérêts de la dette (ID) = B	10 375 131	9 787 773
Epargne brute (EB) = A - B	15 027 093	14 492 888
Remboursement du capital de la dette = C	13 746 375	14 001 824
Epargne nette (EB - C)	1 280 718	491 064

Une capacité de désendettement ramenée à 15,22 ans

